

Indicateurs de suivi du SCoT de CAP Nord

Fiches de résultats

V1

Novembre 2025

Ce document a pour objet de contribuer au suivi de la mise en œuvre des orientations générales issues du SCoT de la CAP Nord. Pour rappel, ce suivi nécessite d'identifier des indicateurs significatifs pour, en cohérence avec les enjeux et les incidences évaluées au préalable, vérifier la pertinence des orientations générales du schéma mises à l'épreuve du terrain, et mettre en évidence, en fonction des effets constatés sur le territoire, les évolutions à donner à ces orientations. **Ces indicateurs pourront également être repris dans le SCoT en cours de révision.**

Article L143-28 du Code de l'urbanisme

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Pour mener à bien la gestion des indicateurs de suivi, il convient de garder à l'esprit les points suivants :

- S'assurer que les moyens dédiés sont suffisants au quotidien pour le suivi,
- S'assurer de l'accessibilité et de la gratuité des données, ou de la mise en place de partenariat pour mutualiser les données,
- Associer des cartographes pour permettre représentation graphique et/ou spatiale des indicateurs (SIG),

Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans le temps et nécessite « des regards croisés » des acteurs locaux sur la lecture des tendances dégagées par les différents indicateurs.

Au sens du SCoT, qu'est-ce qu'un indicateur de suivi ?

1

2

3

Le suivi

Suivre l'application des schémas de cohérence territoriale (SCoT) : mesurer les moyens par lesquels les objectifs sont atteints et examiner l'impact des orientations du projet

L'évaluation

Evaluer les schémas de cohérence territoriale (SCoT) : mesurer les effets, les résultats du schéma en vue d'en déterminer sa cohérence et son efficacité de mise en œuvre ainsi que l'efficacité, les impacts et la pérennité des effets obtenus.

La décision

Décider pour les schémas de cohérence territoriale (SCoT) s'il convient de maintenir ou de modifier leurs objectifs et orientations

Le SCoT de la CAP Nord comporte 15 indicateurs de suivi qui ont permis de développer un « état 0 » de la situation du territoire à l'approbation du SCoT en 2013. Cet « état 0 » constitue un « arrêt sur images », une photographie du territoire sur laquelle l'EPCI s'appuiera pour réaliser les bilans qui permettront d'évaluer les incidences du SCoT.

Les fiches de résultats présentées ici viendront alimenter le bilan imposé par le législateur avant le terme des 6 ans. Chaque indicateur fait partie d'une thématique spécifique. La source des données, ainsi que la temporalité et l'unité de mesure y sont indiquées. Des explications et une contextualisation de l'indicateur y sont mentionnées si nécessaire. Les schémas, cartes et diagrammes y sont associés pour faciliter la compréhension des résultats, et les décisions qui en découleront.

Thématique/Enjeu

Milieux naturels et paysages

Outils de protection des espaces naturels

Unité de l'indicateur : nombre et ha

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : CAP Nord, DEAL

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7

Orientations DOG : 1 et 2

1 – Nombre et superficie des espaces naturels couverts par des mesures de protection

Le Nord de la Martinique abrite une biodiversité particulièrement riche, marquée par la présence de nombreuses espèces endémiques et par une mosaïque de paysages encore peu altérés. Cette diversité est largement liée à une géologie et un relief qui créent des milieux variés et favorisent l'installation d'écosystèmes contrastés. Dans ce contexte, et afin de préserver cette richesse naturelle, plusieurs dispositifs de protection des espaces et des espèces ont été instaurés. Le Nord de l'île s'affirme ainsi comme l'un des secteurs les mieux préservés de la Martinique.

L'objectif du SCoT est de préserver et augmenter la richesse des espaces naturels. Pour ce faire il s'agit de développer des outils couvrant les espaces naturels à forte valeur écologique sur le territoire pour les protéger, les restaurer et en assurer une bonne gestion.

CAP Nord Martinique est couverte pour une large part par le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) et concentre de nombreux espaces protégés : une réserve naturelle (La Caravelle), des sites naturels classés (La Caravelle, les vallées de l'Anse Couleuvre et de l'Anse Céron), 13 sites inscrits et de multiples ZNIEFF. Par ailleurs, le territoire de CAP Nord abrite deux réserves biologiques intégrales (Montagne Pelée et Pitons du Carbet), ainsi que 13 sites faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope.

De vastes secteurs littoraux sont protégés au titre des « espaces remarquables » du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de Martinique.

La Martinique est par ailleurs engagée dans deux démarches de gestion intégrée : contrat de baie de Fort-de-France (qui concerne une portion du littoral du territoire) et contrat de rivière du Galion, qui visent l'amélioration des écosystèmes (rivières et eaux littorales). À cela s'ajoutent les contrats de milieu, passés de 3 en 2013 à 4 en 2022.

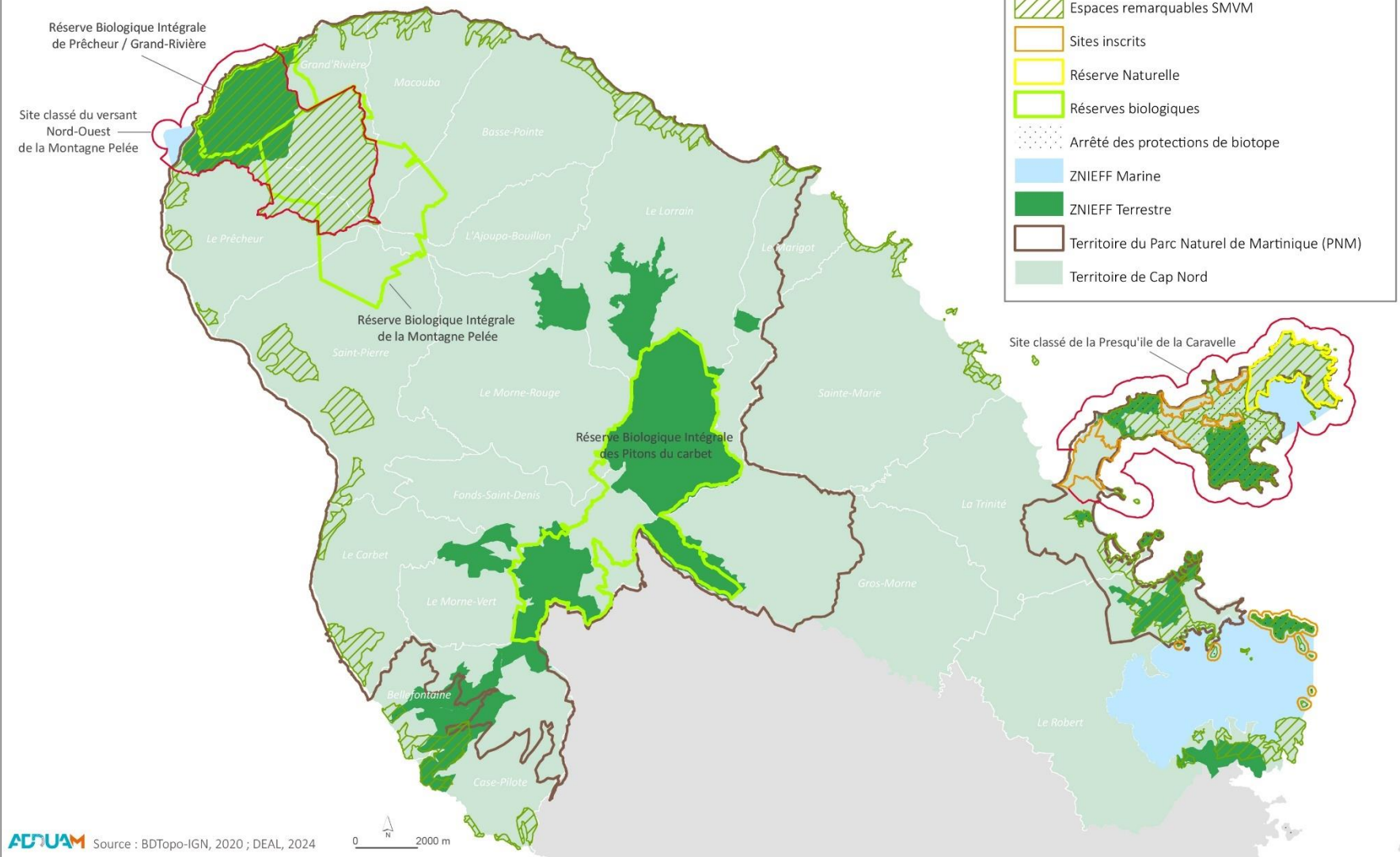
À RETENIR

Le territoire de CAP Nord Martinique dispose d'un vaste patrimoine naturel protégé et diversifié. Il s'agit de l'EPCI comptant le plus grand nombre d'hectares sous protection, en raison de ses fortes aménités environnementales. Aucune réduction de ses superficies protégées n'a été constatée depuis 2013, en cohérence avec l'objectif du SCoT de préserver les espaces naturels.

Surface par espaces naturels protégés en 2025

Types espaces naturels protégés	Nombre en 2025	Surface (en ha)
Réserve naturelle	1	393
Sites inscrits	13	519,5
Sites classés	2	5 839,5
Territoire du PNM	2	36 492
ZNIEFF	31	10 744,6
Dont ZNIEFF de type I	22	5 798
Dont ZNIEFF de type II	9	4 946,6
Réserves biologiques intégrales	2	6112
Arrêtés de protection de biotope	13	803,8
Espaces remarquables du SMVM		5915
Total des espaces naturels protégés (sans chevauchements, et hors PNM du fait qu'il couvre une zone très vaste sur l'EPCI)	65	12 477,4

Protections environnementales sur le territoire de Cap Nord



Thématique/Enjeu

Milieux naturels et paysages

Outils de protection des espaces naturels

Unité de l'indicateur : ha

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : CAP Nord, DEAL

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7

Orientations DOG : 1 et 2

1 (suite) – Superficie des Espaces Boisés Classés (EBC) – focus

Le SCoT a pour vocation de « favoriser la mise en place des outils de protection et de gestion des milieux naturels ».

La surface des EBC varie au gré des procédures de révisions ou de modifications des PLU. L'indicateur correspond donc au total des superficies classées en EBC se trouvant au sein des PLU des communes de CAP Nord Martinique.

Surfaces protégées en EBC par commune (en ha)

Commune	Surface des EBC (en ha)	Date d'approbation du PLU
L'Ajoupa-Bouillon	501,3	14/12/2018 – DPMEC en cours
Basse-Pointe	957,1	07/07/2016
Bellefontaine	376,8	11/12/2006 – Révision en cours
Le Carbet	640,5	28/06/2024
Case-Pilote	1074,8	15/07/2019 – Modification en cours
Fonds-Saint-Denis	Commune au RNU – carte communale en cours	
Grand'Rivière	1269,0	23/08/2019
Gros-Morne	1116,6	04/12/2017
Le Lorrain	1299,6	26/10/2006 – Révision en cours
Macouba	846,4	12/04/2023
Le Marigot	1165,3	13/06/2013
Le Morne-Rouge	1709,6	19/03/2018
Le Morne-Vert	641,3	28/02/2018
Le Prêcheur	2 063,6	17/10/2019
Le Robert	686,2	03/02/2022 – Modifications en cours
Sainte-Marie	448,8	05/11/2014 – DPMEC en cours
Saint-Pierre	1766,1	13/06/2013 – En révision
La Trinité	984,5	21/01/2021 – modification en cours
CAP Nord	17 547,4	

INDICATEUR

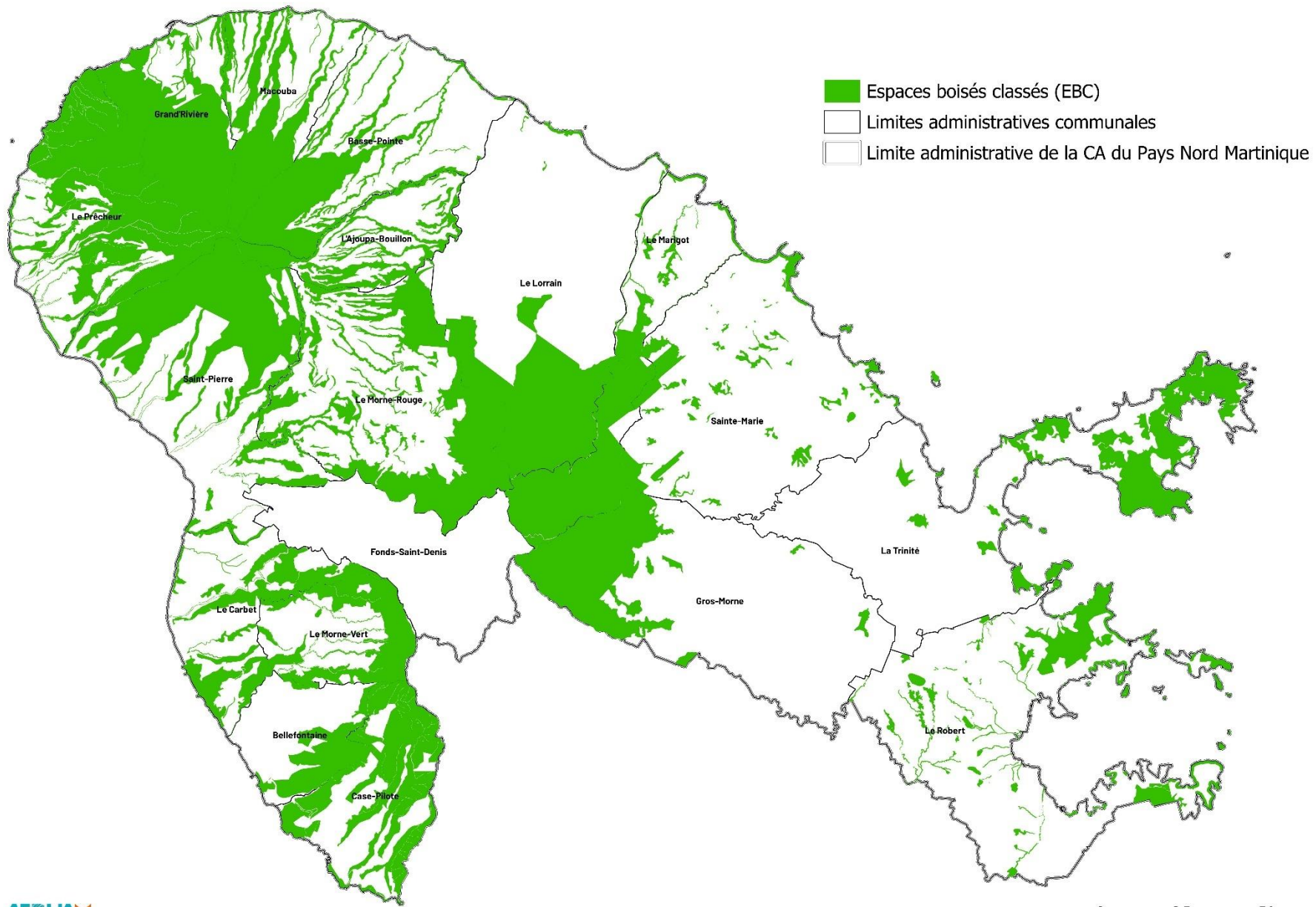
Les PLU peuvent classer en Espaces Boisés Classés (EBC) des espaces boisés, des bois, des forêts, des parcs à conserver, à protéger ou à créer (relevant ou non du régime forestier), qu'ils soient enclos ou non, attenant ou non à des habitations (article L113-1 du Code de l'Urbanisme).

Ce classement garantit une protection forte des boisements car il interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Les EBC sont spécifiquement étudiés car c'est l'unique mesure de protection qui relève directement de la compétence des communes. Leur superficie est donc plus à même de changer, lors des évolutions de PLU ; seule leur superficie est indiquée et non leur nombre.

À RETENIR

Les PLU des communes de CAP Nord mobilisent les EBC comme levier de protection des milieux naturels. A l'échelle de l'EPCI, ces classements couvrent une emprise significative de 17 547,4 hectares. Leur surface est néanmoins susceptible d'évoluer, puisque plusieurs PLU sont en cours de révision (ou autres évolutions).



- Espaces boisés classés (EBC)
- Limites administratives communales
- Limite administrative de la CA du Pays Nord Martinique

ADDUAM
 AGENCE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
 DU QUARTIER DE L'ADMINISTRATIF
 ULTIMATIF
 Source : BD Topo - IGN 2025, ADDUAM 2024



Thématique/Enjeu
 Milieux naturels et paysages

2.1 – Les espaces végétalisés : la Surface Agricole Utile

Le SCoT vise à préserver les surfaces végétalisées du territoire en maintenant les terres agricoles, en renforçant la multifonctionnalité des zones humides et des espaces forestiers, et en assurant une gestion optimale des milieux naturels littoraux.

Les statistiques agricoles dont la Surface Agricole Utile (SAU) fait partie, sont produites par l'AGRESTE. Les chiffres indiquent qu'entre 2010 et 2020, la SAU de CAP Nord Martinique a reculé de 14,6 % (soit -1780 ha). Les pertes les plus marquées touchent l'Ouest (Bellefontaine, Le Carbet, Le Prêcheur, Fonds Saint Denis), et à l'Est, Le Marigot.

Seules six communes gagnent en SAU : Basse-Pointe, Case-Pilote, L'Ajoupa-Bouillon, Le Morne-Vert, Macouba et Saint-Pierre.

Territoire/Années	SAU en 2010 (en ha)	SAU en 2020 (en ha)	Evolution (en ha)	Evolution (en %)
Basse-Pointe	974	1045	71	7,3%
Bellefontaine	155	66	-89	-57,4%
Case-Pilote	134	143	9	6,7%
Fonds-Saint-Denis	100	64	-36	-36,0%
Grand'Rivière	95	80	-15	-15,8%
Gros-Morne	1 022	949	-73	-7,1%
La Trinité	1 570	1 419	-151	-9,6%
L'Ajoupa-Bouillon	358	392	34	9,5%
Le Carbet	538	291	-247	-45,9%
Le Lorrain	1 420	1 068	-352	-24,8%
Le Marigot	738	443	-295	-40,0%
Le Morne-Rouge	730	596	-134	-18,4%
Le Morne-Vert	146	160	14	9,6%
Le Prêcheur	534	328	-206	-38,6%
Le Robert	830	620	-210	-25,3%
Macouba	533	636	103	19,3%
Sainte-Marie	1 570	1 297	-273	-17,4%
Saint-Pierre	736	806	70	9,5%
SAU globale (en ha)	12183	10403	-1780	-14,6%

Thématique/Enjeu

Unité de l'indicateur : % et ha

Temporalité des données : tous les 10 ans

Source de la donnée : Agreste

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7

Orientations DOG : 1, 2 et 3

INDICATEUR

La Surface Agricole Utile (SAU) est produite tous les 10 ans lors du recensement général agricole, et diffusée par l'AGRESTE. Elle représente les surfaces déclarées comme agricoles par les agriculteurs.

Le recensement agricole permet d'avoir une vision de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans les bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC).

Les résultats du recensement agricole de 2020 portent sur la campagne agricole de 2019-2020.

À RETENIR

La tendance traduit une baisse structurelle des espaces agricoles, probablement liée à l'urbanisation, au morcellement foncier, aux changements d'usages des sols et à des fragilités économiques de certaines filières. Les écarts entre communes suggèrent des trajectoires différenciées : là où la vocation agricole reste forte et soutenue, la SAU résiste voire progresse ; ailleurs, la pression foncière et la requalification des terres accélèrent le repli. Les pertes importantes dans des communes historiquement agricoles posent des enjeux de maintien d'exploitations, et de continuité des paysages productifs.

2.2 – Les espaces végétalisés : les espaces verts aménagés publics et privés et les espaces naturels

Les espaces naturels et végétalisés apportent une forte qualité environnementale aux territoires, puisqu'ils offrent des milieux d'accueil pour une biodiversité riche, favorisent la continuité écologique, limitent les îlots de chaleur et contribuent à l'atténuation du changement climatique en stockant du carbone, et en régulant le cycle de l'eau. Mais ces espaces restent fragiles, car ils sont soumis à des pressions liées à l'anthropisation, en particulier l'urbanisation, l'artificialisation et le morcellement des milieux, qui réduisent leur superficie et dégradent leur fonctionnement écologique. Dans ce contexte, il est nécessaire de les préserver, de limiter leur consommation et, lorsque cela est possible, de restaurer les continuités écologiques.

L'un des objectifs du SCoT est de préserver, et si possible d'augmenter les surfaces d'espaces végétalisés, qu'ils soient naturels ou issus d'aménagements humains.

La donnée précise sur les surfaces d'espaces verts aménagés, qu'ils soient publics ou privés, est difficile à obtenir sans enquête de terrain. En revanche, l'OCS GE propose une classe proche : les « **surfaces perméables végétalisées** » au sein des **espaces artificialisés**. Cette catégorie correspond aux « surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures (notamment de transport ou de logistique) dont les sols sont couverts par une végétation herbacée ». Elle ne recouvre pas exactement la notion d'espaces verts aménagés, mais elle en constitue un **subsistut pertinent**. C'est la raison pour laquelle elle a été intégrée à l'indicateur en substitution de la donnée manquante sur les espaces verts publics et privés.

À RETENIR

Selon l'OCS GE, les surfaces végétalisées (surfaces perméables végétalisées + surfaces naturelles et sylvicoles) passent de 38 407,0 ha en 2017 à 38 337,4 ha en 2022, soit une perte de 69,8 ha (-0,18 %) presque imperceptible à l'échelle globale, mais révélatrice d'une recomposition interne : les surfaces perméables végétalisées (en réalité des espaces artificialisés, souvent des jardins résidentiels) progressent de +47,2 ha, tandis que les surfaces naturelles et sylvicoles reculent de 117,1 ha (-0,3 %). Cette substitution d'une végétation « gérée » à des milieux spontanés traduit la poursuite de l'urbanisation sur le territoire de CAP Nord, portée par la production d'habitats ; elle se traduit par une artificialisation diffuse, une fragmentation des habitats et une dégradation des fonctions écologiques (connectivité, régulation hydrologique et thermique, stockage de carbone), même si le total « végétalisé » paraît globalement stable.

Unité de l'indicateur : % et ha
Temporalité des données : tous les 10 ans
Source de la donnée : IGN
Objectifs PADD : Axe III, obj. 7
Orientations DOG : 1 et 2

INDICATEUR

L'OCS GE est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol. Elle est produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux. Plus récemment, dans le cadre du dispositif de l'artificialisation des sols, elle est également produite grâce à des procédés inédits d'intelligence artificielle.

L'OCSGE permet notamment :

- de distinguer les zones perméables des zones imperméables ;
- de distinguer les espaces naturels, agricoles et artificialisés, par exemple en vue de mesurer les proportions relatives de ces différents espaces ;
- de cartographier les surfaces dont l'occupation du sol a évolué entre deux dates.

Un millésime 2024 de l'OCSGE est en cours de production, une fois sorti il permettra d'actualiser les données présentées ici.

Couverture du sol selon l'OCS GE 2022 (version IA)

Répartition de la couverture du sol selon l'OCS GE 2022 (version IA en %)

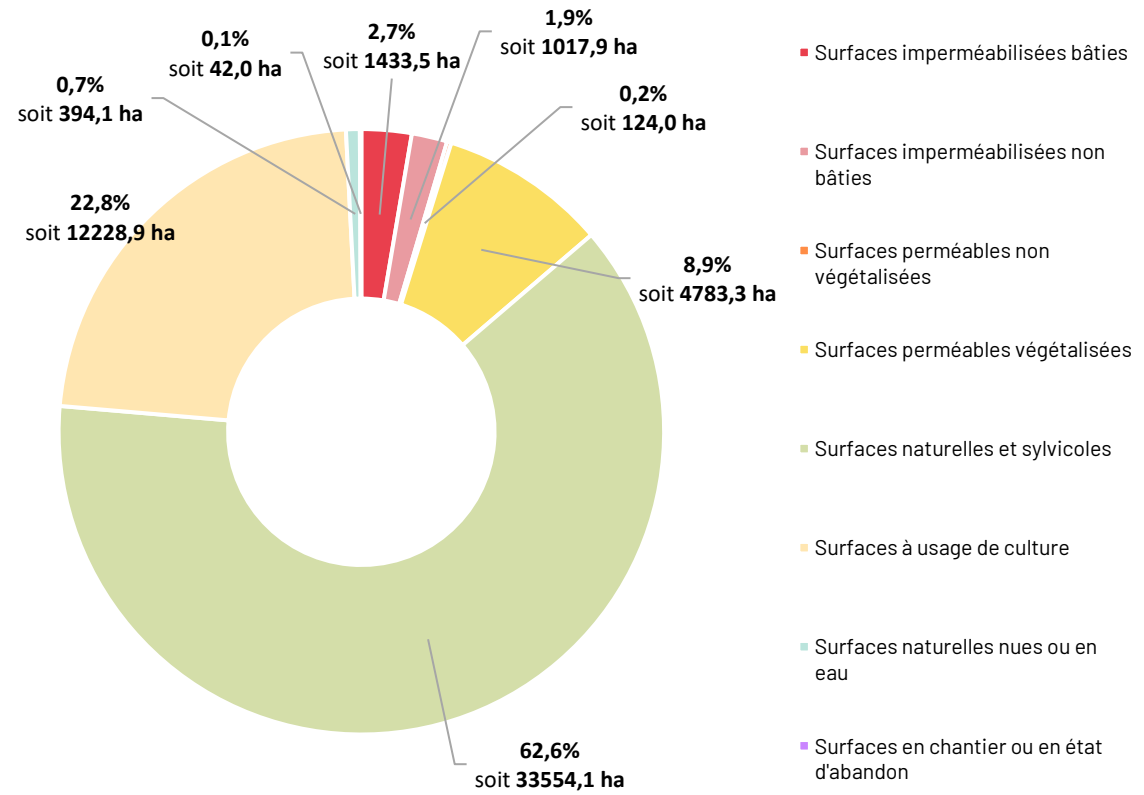
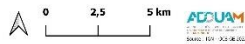


Surfaces non-artificialisées

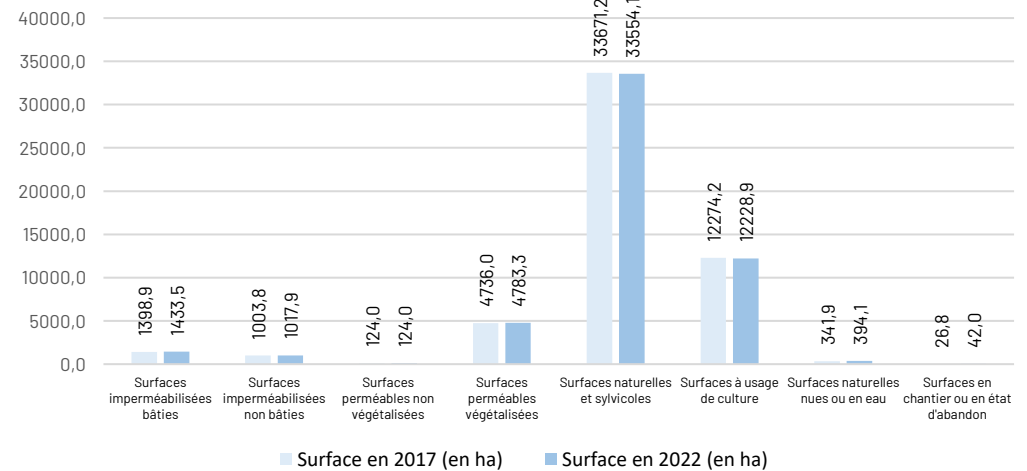
- Surfaces à usage de culture
- Surfaces naturelles et sylvicoles
- Surfaces naturelles nues ou en eau

Surfaces artificialisées

- Surfaces imperméabilisées bâties
- Surfaces imperméabilisées non bâties
- Surfaces perméables non végétalisées
- Surfaces perméables végétalisées
- Surfaces en chantier ou en état d'abandon



Répartition de la couverture en 2017 et 2022 selon l'OCS GE (version IA en ha)



I - Milieux naturels et paysages

- Outils de protection des espaces naturels
- Intégration des continuités écologiques dans les projets

1 - Nombre et superficie des espaces naturels couverts par mesures de protection et superficie des EBC

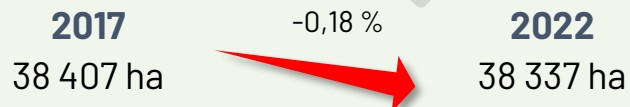
Types espaces naturels protégés	Nombre	Surface
Réserve naturelle	1	393
Sites inscrits	13	519,5
Sites classés	2	5 839,5
EBC	/	17 547,4
Zones naturelles du PNM	2	36 492
ZNIEFF	31	10 744,6
Dont ZNIEFF de type I	22	5 798
Dont ZNIEFF de type II	9	4 946,6
Total des espaces naturels protégés	80	82280,6

2 - Les espaces végétalisés : SAU et espaces naturels

2.1 Surface de la SAU



2.2 Espaces naturels et « surfaces perméables végétalisées »



3 - Intégration des continuités écologiques dans les projets

Cf. Annexe

4 - Zones nécessitant une requalification paysagère

Cf. Annexe

Thématique/Enjeu

Eau

Disponibilité et qualité de la ressource en eau

5.1 – Comparaison/évolution des résultats des points de surveillance avec les données de qualité issues des seuils SEQ eau

Les seuils issus du Système d'Évaluation de la Qualité (SEQ) de l'eau permettent de caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau. La mesure est faite selon l'état écologique ou l'état chimique du cours d'eau. Cet indicateur permet **d'évaluer la disponibilité de la ressource pour assurer la sécurité quantitative de l'alimentation en eau potable et s'assurer de sa qualité pour satisfaire aux différents usages.**

Malgré la présence du Chlordécone, l'état écologique des cours d'eau prenant leur source dans le Nord (pitons, montagne Pelée) est moyen ou bon. Cet état écologique est apprécié à partir des éléments suivants :

- la biologie (invertébrés et diatomées) ;
- la physico-chimie (oxygène, nutriments, acidité) ;
- les PSEE - polluants spécifiques de l'état écologique (13 molécules suivies : chlordécone, Thiabendazole, glyphosate, AMPA, zinc, arsenic, cuivre...);
- l'hydromorphologie.

L'état chimique des cours d'eau porte quant à lui sur 53 substances (42 dans l'eau et 11 dans le biote). L'ensemble des masses d'eau sont en bon état, mis à part 2 qui sont en mauvais état : la rivière Roxelane à l'Ouest et la rivière Sainte-Marie à l'Est. Ces 2 masses d'eau sont déclassées par la présence de HCH ou Lindane.

À RETENIR

En Martinique, 60 % des cours d'eau présentent un état écologique moyen lorsque l'évaluation intègre la chlordécone. Tous les cours d'eau classés en bon état prennent leur source dans le Nord, où aucun n'est en état médiocre ou mauvais ; on y observe donc exclusivement des états moyens à bon.

En ce qui concerne l'état chimique, l'ensemble des masses d'eau évaluées en très bon état, à l'exception des rivières Roxelane et Sainte-Marie, classées en très mauvais état.

Unité de l'indicateur : %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Observatoire de l'eau

Objectifs PADD : Axe III, obj. 8

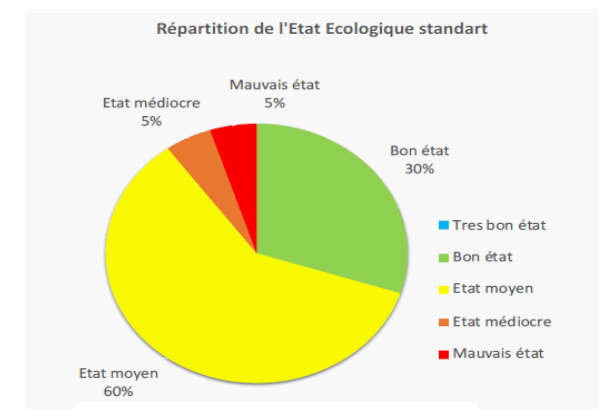
Orientations DOG : 11.2 et 13.1

INDICATEUR

Le Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau, ou SEQ Eau, est un outil utilisé par les services de l'État et les collectivités pour évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France. Il est utilisé depuis le début des années 2000 par tous les acteurs de l'eau.

Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, ici les masses d'eau sont représentées par les rivières.

Pour calculer la qualité des masses d'eau, sont pris en compte des critères de qualité descriptifs, des critères de qualité chimiques pour divers usages de l'eau, et des critères relatifs à la toxicité globale aiguë et chronique pour la vie aquatique.



Source : Observatoire de l'eau



5.2 – Nombre de captage d'eau potable et de périmètres de protection de captage

Un captage d'eau potable est une installation de pompage ou de prélèvement passif d'eau potable. En Martinique, l'eau est issue principalement des cours d'eau, mais elle peut également provenir d'une source souterraine. Les ouvrages permettant de capter les eaux souterraines (points d'eau) sont généralement des forages, des puits ou des sources. Selon l'Observatoire de l'eau, en 2025 la Martinique dispose de 34 points de captages : 20 prises d'eau sur des rivières, 4 forages et 10 sources. Les prises d'eau sur les rivières représentent 94 % des volumes prélevés.

La quasi-totalité des points de captage se concentre dans le Nord : 13 des 20 prises d'eau en rivière, 3 des 4 forages et l'ensemble des 10 sources se situent sur le territoire de CAP Nord. Au total, cela représente 26 captages sur 34, soit 77 % des captages de Martinique. Parmi les 26 points destinés à l'alimentation en eau potable à CAP Nord, 18 disposent d'un périmètre de protection institué par un arrêté préfectoral. Pour les autres, les démarches sont engagées en procédure de déclaration d'utilité publique : 2 captages ont un dossier en cours d'instruction, 5 disposent d'un rapport hydrogéologique, et 1 captage est programmé à l'abandon (à Grand'Rivière).

Ces procédures s'inscrivent dans l'objectif du SCoT consistant à poursuivre l'identification et la protection des zones de captage, afin de limiter les aménagements à proximité et maîtriser les usages des sols.

Une orientation forte précise que tout développement urbain (résidentiel ou économique) réalisé au sein des zones urbaines existantes ou en extension potentielle doit être conçu et mis en œuvre sans porter atteinte à la disponibilité ni à la qualité de la ressource en eau, notamment au sein des périmètres de protection des captages. Ces périmètres, instaurés pour l'alimentation en eau potable, encadrent et réglementent les usages afin de garantir durablement la qualité de l'eau.

À RETENIR

Les données mettent en évidence une forte dépendance de la Martinique aux prélèvements en rivière (94 % des volumes), avec une concentration des captages au sein de CAP Nord (77 % des points), ce qui expose l'alimentation en eau à des risques localisés (crues, pollutions accidentelles, étiages). La majorité des captages du Nord est protégée, mais le différentiel entre captages sous arrêté préfectoral et ceux encore en procédure révèle un écart de sécurisation à combler en priorité. Dans un contexte de pression urbaine, l'articulation entre protections réglementaires, maîtrise de l'urbanisation à proximité des captages et gestion de bassin versant devient déterminante. L'orientation du SCoT va dans le bon sens : elle doit se traduire en règles opposables et en calendriers d'achèvement des périmètres, tout en explorant la diversification.

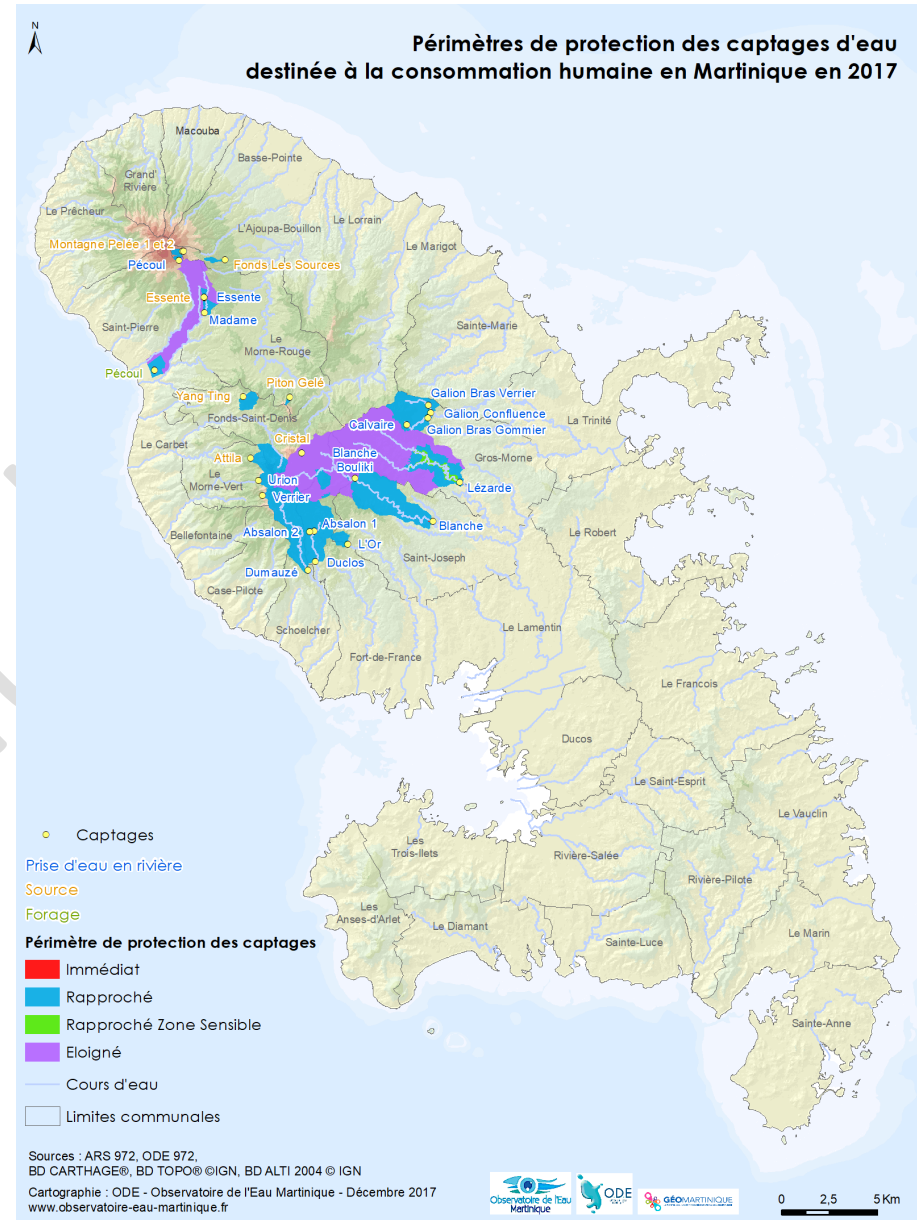
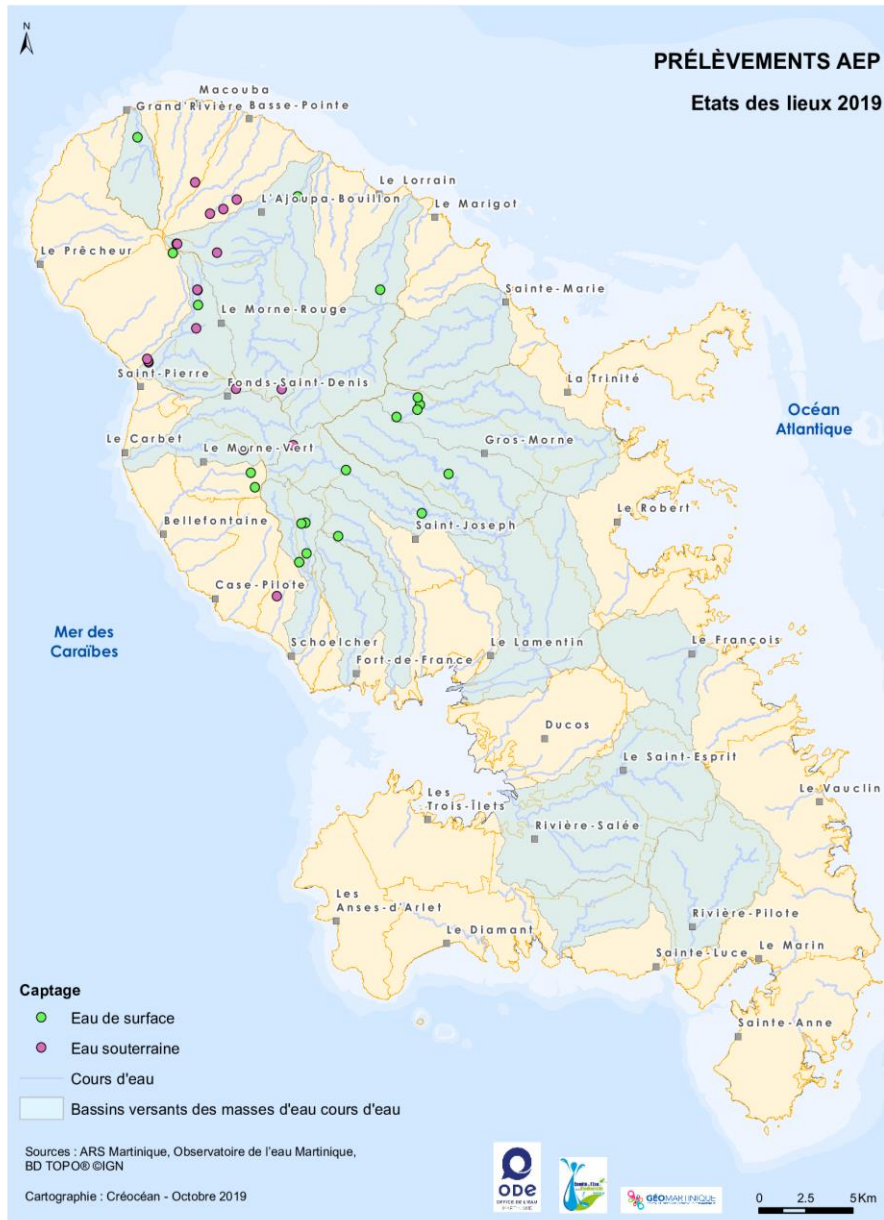
INDICATEUR

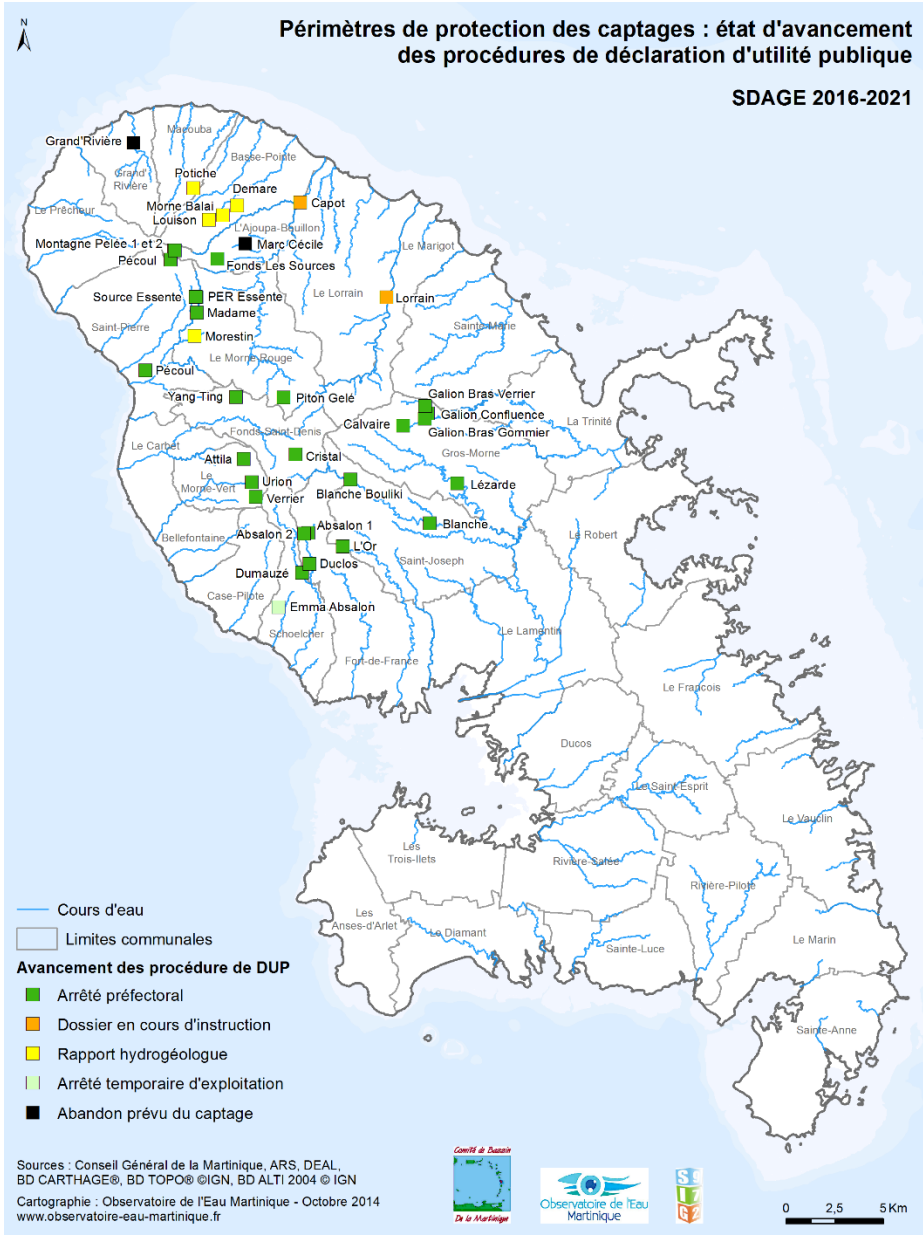
Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinés à la consommation humaine peuvent être instaurés par une déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau. On distingue 3 types de périmètres :

- le périmètre de protection immédiate, instauré autour du point de prélèvement pour les terrains à acquérir en pleine propriété ;
- le périmètre de protection rapprochée, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités...

Les périmètres de protection des sources d'eau minérale sont instaurés en cas de sources déclarées d'intérêt public. À l'intérieur de ces périmètres, peuvent être interdits ou réglementés toutes activités, dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Ils sont identifiés comme servitude d'utilité publique dans les annexes des PLU (AS1).





travail

5.3 – Comparaison des prélèvements avec les débits exploitables

En Martinique des écarts très importants sont relevés entre le volume d'eau produit et le volume d'eau facturé. Sur la moyenne de 42,4 millions de m³ prélevés annuellement pour l'eau potable, 39,2 millions de m³ seront produits et 22,7 millions de m³ seulement seront facturés. La différence est perdue en fuite lors de la distribution, utilisée pour la production de l'eau (nettoyage des bassins des usines et des réservoirs), ou encore pour les bornes incendies.

Les pertes sur le réseau sont conséquentes et sont liées au mauvais état du réseau. CAP Nord dispose du deuxième rendement (64,3,5 %) de Martinique, derrière la CAESM (84,5 %), mais est devant la CACEM (52,5,3 %). Cependant le rendement moyen du réseau d'eau potable cache des disparités au niveau de l'EPCI. En 2018, il est de 74,4 % dans la zone Nord Caraïbes, et de 57 % pour l'espace Nord Atlantique.

A noter que l'eau potable à CAP Nord est gérée par la Société Martiniquaise des Eaux (SME), qui est un délégataire privé. Cependant, depuis le 1er janvier, la société SAUR Martinique assure l'exploitation du service public de l'eau potable sur l'ensemble du territoire Nord, à l'exception des communes de La Trinité et du Robert. Dans ces deux communes, le service reste actuellement délégué à la Société Martiniquaise des Eaux (SME) dans le cadre d'un contrat en cours. Leur intégration au dispositif confié à SAUR Martinique est prévue pour le 1er avril 2027.

INDICATEUR

Le rendement est le rapport volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il s'exprime en pourcentage.

Les données sur les débits réservés et minimum biologiques n'ont pas été trouvés, seuls les rendements sur l'eau potable sont mobilisés.

Rendement (source : observatoire de l'eau)

Année 2021	CACEM (ODYSSI)	CAESM (SME)	CAP Nord (SME)
Nombre d'abonnés	154 057	116 552	68 761
Rendement des réseaux d'eau potable	52,5 %	84,5 %	64,3 %
Nombre de réservoirs	85	105	93
Volume de stockage des réservoirs	77 040 m ³	59 630 m ³	43 208 m ³

À RETENIR

CAP Nord concentre la majorité des captages de Martinique et alimente ainsi presque toute l'île en eau potable. Paradoxalement, il s'agit aussi du territoire comptant le moins d'abonnés et la plus faible capacité de stockage. Le rendement du réseau y atteint environ 64,3 % est demeure à améliorer afin de limiter le gaspillage d'eau potable entre l'usine de production et le consommateur.

Thématique/Enjeu

Eau

Consommation d'eau potable

Unité de l'indicateur : nombre

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Observatoire de l'eau

Objectifs PADD : Axe III, obj. 8

Orientations DOG : 13.1

6 – Consommation d'eau potable par an et par habitant

La quasi-totalité de l'eau destinée à l'alimentation humaine provient des rivières, une ressource régulièrement sous-tension en période de sécheresse.

Après captage, elle est acheminée vers des unités de potabilisation où elle est traitée. La qualité est contrôlée plusieurs fois par an, à la fois par l'exploitant (contrôles de routine) et l'Agence Régionale de Santé de Martinique (ARS Martinique) lors de contrôles réglementaires, tout au long de la chaîne : au point de captage, aux stations de traitement, sur les réseaux de distribution et jusqu'aux robinets des usagers. Globalement, les eaux distribuées en Martinique sont d'excellente qualité.

Selon l'Observatoire de l'eau, la consommation d'eau potable par an et par habitant est en baisse : 63 m³ en 2013 contre 52.6 m³ en 2020. Cette réduction peut être mise en lien avec le développement de la récupération d'eau de pluie par les habitants.

INDICATEUR

L'eau potable est l'eau propre à la consommation humaine. Elle est consommable par l'homme dès lors qu'elle répond à des exigences de qualité définies à l'échelon européen, puis transcrites dans la législation de chaque Etat membre.

En France depuis mai 2003, c'est le Code de la santé publique qui définit les conditions pour qu'une eau soit considérée comme potable.

Dans le volume consommé, il n'est pas indiqué par l'Observatoire de l'eau le détail de la facturation (domestique, collectivité, industrielle, et agricole).

À RETENIR

L'alimentation en eau potable repose surtout sur les rivières, ce qui rend le système vulnérable aux sécheresses malgré une qualité de l'eau globalement excellente grâce aux contrôles réguliers. La consommation par habitant est stable (2013-2019), signe que les comportements n'évoluent guère. Les priorités sont claires : sécuriser la ressource, réduire les pertes sur le réseau et renforcer la gestion de la demande pour améliorer la résilience globale.

Consommation d'eau en m³ par an et par habitant (source : observatoire de l'eau)

Commune	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
L'Ajoupa-Bouillon	63,7	62,8	64,2	58	54,9	55,8	61	55,8	54,5	50,4	45,6	43,4	32,2
Basse-Pointe	60	56,9	55,1	52,2	52,3	51,5	52,2	53,3	52,3	51,8	51,5	47,8	39,9
Bellefontaine	120,8	119,7	114,6	103,3	95,5	115,7	125,2	91,3	74,7	69,7	69	65,7	70,6
Le Carbet	100,7	93,8	99,3	89,4	94,1	88,7	94,2	85,8	82	80,7	79,9	93,4	89,3
Case-Pilote	65,5	65,3	62,8	61,3	61,5	58	61,3	59,9	58,2	59,1	59,5	60,6	68,4
Fonds-Saint-Denis	52,3	47,1	48,5	47,1	46,8	44,9	49,6	41,6	40,6	42	40,5	39,4	53,8
Grand'Rivière	59,7	55,5	50,4	54	59,7	62,4	65,3	68,3	59,7	56,9	48,2	46,7	40,3
Gros-Morne	49,4	48,9	48,2	46,7	46,5	46,7	47,1	49,3	51,2	51,5	49,6	50,4	42,1
Le Lorrain	53,1	50,4	51,1	47,1	49,4	49,3	47,1	50	51,6	50	50,7	50,7	25,6
Macouba	54,5	51,1	51,5	50,4	51,6	48,2	58,8	61	63	53,3	204,8	40,5	30,7
Le Marigot	49,4	51,1	51,1	50	50,1	52,6	47,5	49,3	50,5	48,5	52,2	50,4	39,2
Le Morne-Rouge	68,4	65,7	70,8	58,8	64,1	63,9	58	60,2	56,7	57,7	52,6	53,7	44,3
Le Morne-Vert	65,5	67,2	67,9	65,7	66,2	63,1	60,6	61,3	56,4	52,9	54,4	55,1	67
Le Prêcheur	73,6	72,3	67,9	65	64,4	63,1	56,6	62,1	56	57,7	65,7	69	71
Le Robert	53,4	56,2	52,9	51,8	52	52,2	50,4	52,6	59,3	53,7	54,8	54,8	53,8
Sainte-Marie	47,6	45,6	46	44,2	45,8	46	45,6	46	47,9	51,5	45,6	47,1	48,7
Saint-Pierre	71,4	73,4	73,4	69,7	69,5	69	75,6	79,2	70,3	71,5	73,4	74,1	74,7
La Trinité	60,8	56,2	57,7	54	55,3	54	51,5	55,5	54,9	53,3	55,1	56,2	54,9
CAP Nord	65,0	63,3	63,0	59,4	60,0	60,3	61,5	60,1	57,8	56,2	64,1	55,5	52,6
Martinique	62,6	63,5	61,0	60,2	59,3	58,0	58,8	56,6	60,0	57,7	58,0	57,7	55,3

7.1 – Pourcentage de conformité des installations de traitement non collectif

La situation de l'assainissement sur le territoire de CAP Nord est particulièrement fragile, à l'image de l'ensemble de la Martinique. A l'échelle territoriale, 57 % des abonnés au service public d'eau potable relèvent de l'assainissement non collectif (ANC). Or, sur le secteur CAP Nord, 95 % de ces installations ne respectent pas les normes en vigueur, d'après les diagnostics réalisés par les SPANC sur un peu moins de la moitié des dispositifs existants. Ces taux, parmi les plus élevés de l'île, s'inscrivent toutefois dans une tendance générale observée en Martinique :

- CAP NORD : 96 % de non-conformité
- CACEM (ODYSSI) : 87 % de non-conformité
- ESPACE SUD : 85 % de non-conformité

D'importantes disparités existent entre les communes : celles de la côte Caraïbe, à l'exception du Prêcheur, sont majoritairement raccordées à l'assainissement collectif, avec des taux compris entre 60 et 65 % selon la commune ; ailleurs, l'assainissement non collectif (ANC) domine, mais avec de fortes variations. Le taux d'ANC est plus faible au Gros-Morne, à Fonds-Saint-Denis et à Grand'Rivière, où le raccordement au collectif dépasse 90 %.

Le SCoT aborde cette problématique via son orientation sur l'assainissement des eaux usées : la réalisation des projets urbains, d'aménagement ou d'équipement est conditionnée à la disponibilité d'un raccordement collectif ; lorsque celui-ci est économiquement impossible, les projets doivent garantir la conformité des installations d'ANC.

À RETENIR

L'assainissement non collectif demande un entretien régulier afin d'éviter des nuisances environnementales et des risques sanitaires. Étant largement répandues sur le territoire, leur conformité doit être vérifiée : à ce jour, 96 % d'entre elles ne respectent pas les normes en vigueur.

INDICATEUR

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.



Répartition de l'assainissement collectif et non collectif dans les communes de Martinique

Données 2019



Communes

- Assainissement Collectif (AC) majoritaire
- Assainissement Non Collectif (ANC) majoritaire

Répartition collectif - non collectif :

Pourcentage des abonnés au service d'eau potable en assainissement collectif et en assainissement non collectif

AC % ANC %

Sources : RAD-RPQS 2019 ODYSSEI - CAESM - CAPNM, BD TOPO 2019 ©IGN

Cartographie : ODE - Observatoire de l'Eau Martinique - 12/05/2021
www.observatoire-eau-martinique.fr



0 2,5 5 Km

Commune	Conformité des dispositifs en 2025 (%)	Nombre d'habitants desservis en 2025
CACEM	2,2	66 535
CAESM	0,4	82 463
CAP Nord	22,9	68 510
Martinique	7,6	217 508

Source : Observatoire de l'eau

7.2 – Taux de raccordement au réseau collectif

CAP Nord Martinique souhaite mettre en œuvre une politique globale et intercommunale en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, notamment en poursuivant le raccordement des nouvelles installations, activités et bâtiments aux réseaux existants. Le SCoT prescrit que les nouveaux projets urbains, projets d'aménagement et équipements sont subordonnés à leur raccordement effectif à un réseau d'assainissement collectif des eaux usées, dans les secteurs où le déploiement de cette infrastructure est économiquement viable.

La mise en place d'un réseau d'assainissement collectif permet de limiter les risques sanitaires et environnementaux. Les possibilités de développer ce type de réseau est facilité par l'environnement et le mode d'urbanisation. La présence d'un réseau d'assainissement collectif permet également aux communes de faciliter le développement de zones d'urbanisation futures. L'Observatoire de l'eau permet d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation et des performances des services publics. Ils offrent des données sur le pourcentage d'abonnés à l'eau potable raccordés à l'assainissement collectif à l'échelle de la Martinique. Le taux de raccordement au réseau collectif en 2021 est de 33 % à CAP Nord, contre 43 % en Martinique. En 2013 ce taux était respectivement de 32 % et 42 %. Il y a donc une légère tendance à l'augmentation du taux de raccordement au réseau collectif, liée au développement de logements en zone d'assainissement collectif.

EPCI	Nombre d'habitants desservis en 2021	Nombre d'unités de collecte en 2021	Conformité en performance des ouvrages (%)	Conformité des équipements (%)	Conformité en performance des équipements (%)
CACEM	87 522	90	72	29	98,5
CAP Nord	44 272	-	-	-	85,9
CAESM	45 157	-	3	26	100
Martinique	175 654	90	33	27	97,5

Pourcentage des abonnés eau potable raccordés à l'assainissement collectif (source : Observatoire de l'e.

INDICATEUR

L'assainissement a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau ainsi traitée dans le milieu naturel. Le traitement des eaux usées produit des boues qui sont ensuite valorisées ou éliminées.

L'assainissement collectif concerne toutes les habitations raccordées à un réseau public de canalisations destinées à acheminer les eaux usées à une station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel (très majoritairement un cours d'eau). Ces ouvrages et équipements de collecte et de traitement appartiennent le plus souvent à une commune ou un groupement de communes.

À RETENIR

Le taux de raccordement au réseau collectif est plus faible à CAP Nord qu'au sein des deux autres EPCI du territoire. Seules 6 communes ont un taux de raccordement supérieur à celui de l'île en 2020 : Case-Pilote, Bellefontaine, Le Carbet, Saint-Pierre, Basse-Pointe et la Trinité. Les communes où le raccordement est le plus faible sont : Fonds Saint Denis, Grand'Rivière, Le Gros Morne et Le Morne-Vert.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
L'Ajoupa-Bouillon	12	13	13	14	15	21	21	22	21	21	21	22	21
Basse-Pointe	50	51	52	52	52	52	52	52	52	51	50	51	51
Bellefontaine	58	56	58	57	55	64	65	65	65	65	65	65	65
Le Carbet	66	63	63	63	60	61	61	61	63	63	63	63	63
Case-Pilote	64	63	64	63	62	62	63	62	63	62	62	61	62
Fonds-Saint-Denis	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Grand'Rivière	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Gros-Morne	4	5	5	6	5	6	6	6	9	9	9	9	9
Le Lorrain	17	17	17	26	25	26	26	25	25	25	24	23	24
Macouba	23	24	24	26	32	32	32	32	32	32	32	32	33
Le Marigot	31	31	30	33	33	35	35	35	34	34	34	34	34
Le Morne-Rouge	17	20	0	0	0	0	21	21	21	21	21	21	21
Le Morne-Vert	8	9	8	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Le Prêcheur	22	28	32	21	18	30	30	34	34	35	35	35	35
Le Robert	30	29	29	30	29	29	29	29	30	33	27	30	33
Sainte-Marie	22	22	23	23	23	23	23	23	23	23	22	22	22
Saint-Pierre	68	68	64	65	61	60	60	60	61	61	62	61	61
La Trinité	58	57	56	58	57	55	55	55	55	50	50	49	56
CAP Nord	31	32	31	31	31	32	34	34	34	34	33	33	34
Martinique	42	41	41	42	42	42	42	42	42	42	42	43	43

Thématique/Enjeu

Eau

Assainissement collectif et non collectif des eaux usées

Unité de l'indicateur : %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Observatoire de l'eau

Objectifs PADD : Axe III, obj. 8 et 10

Orientation DOG : 13.2

7.3 – Pourcentage de conformité des installations collectives de traitement des eaux usées

La problématique de l'épuration des eaux usées est particulièrement délicate dans le nord de la Martinique. Le taux de raccordement des résidences principales aux réseaux d'assainissement collectif est certes passé de 26 % à 32 % ces dernières années, mais il demeure faible. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les dispositifs d'assainissement non collectif présentent, par ailleurs, une efficacité très insuffisante.

Le SCoT fixe pour objectif que la réalisation des projets urbains, des projets d'aménagement et d'équipements soit conditionnée soit à leur raccordement effectif à un réseau d'assainissement des eaux usées, soit, lorsqu'un tel raccordement est impossible pour des raisons de coût, à la garantie de la conformité des installations d'assainissement non collectif correspondantes.

Dès lors qu'un dysfonctionnement du réseau d'assainissement est constaté, toute nouvelle opération d'urbanisation dans le secteur concerné est subordonnée à la remise en état du réseau ou des équipements.

La conformité des stations d'épuration dépend du bon fonctionnement des équipements, de performances de traitement satisfaisantes, de leur entretien régulier, ainsi que du respect des normes applicables aux rejets. L'évaluation de cet état de conformité est mise à jour chaque année.

INDICATEUR

L'assainissement a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau ainsi traitée dans le milieu naturel. Le traitement des eaux usées produit des boues qui sont ensuite valorisées ou éliminées.

L'assainissement collectif concerne toutes les habitations raccordées à un réseau public de canalisations destinées à acheminer les eaux usées à une station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel (très majoritairement un cours d'eau). Ces ouvrages et équipements de collecte et de traitement appartiennent le plus souvent à une commune ou un groupement de communes.

À RETENIR

Le territoire de CAP Nord Martinique compte 56 stations de traitement des eaux usées (STEP). En 2021, 45 d'entre elles (80 %) sont conformes en équipements, mais seules 46 % présentent des performances de traitement conformes. Cette situation s'est dégradée en 2023 où seules% des STEP sont conformes en équipements et ...% en performance. Par ailleurs, la saturation des ouvrages est préoccupante : 17 stations, soit 30 %, sont déjà saturées et 2 sont proches de la saturation. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des STEP afin de prévenir les pollutions et de réduire les risques sanitaires.

Commune	Nom de la STEP	Capacité maximale	Capacité nominale	Conformité 2023			Saturation
				Equipements	Performance	Globale collecte	
Ajoupa Bouillon	Deschamps/Cité grenade	2 652	850				Oui
	Résidence Maxime	0	165		-	-	Non
Basse-Pointe	Hackaert	2 067	4 000				Non
	Madelonnette	0	200		-	-	Non
Bellefontaine	Fond Laille	2 087	1 900				Oui
Le Carbet	Bourg	3 911	4 000				Quasiment
	Bout Bois	0	80		-	-	Non
Case-Pilote	Maniba	2 958	7 000				Non
	Vétiver	125	400		-	-	Non
	CGosh	0	40		-	-	Non
	Batisoleil	75	80		-	-	Quasiment
Fonds-Saint-Denis	Lacroix	220	100		-	-	Oui
Grand'Rivière	Sainte-Catherine	0	190		-	-	Non
	Stade Grande Rivière	190	25		-	-	Oui
Gros-Morne	Denel	917	1 500				Non
	Salle Polyvalente	0	80		-	-	Non
	Collège -La Fraicheur	200	260				Non
Le Lorrain	Bourg	2 430	1 800				Oui
	Résidence Canne à sucre	551	400				Oui
	Bon repos Vivé Nord	0	280		-	-	Non
	Vivé	0	90		-	-	Non
	Beauchamp	0	225		-	-	Non
	Lotissement Seguineau	0	420				Non
	Résidence Macédoine	0	300				Non
Macouba	Case Paul	525	500		-	-	Oui
	Guérin	0	200		-	-	Non
Le Marigot	Bourg	1 523	1 800		-		Non
Le Morne-Rouge	Adapei/Champflore	7	200				Non
	Chateau O'Mullane	1 357	1 000		-	-	Oui
	Haut bourg	1 075	120		-	-	Oui
	Camp Chateau	2 600	500				Oui
	Volcano	0	20		-	-	Non
	Galette	450	200				Oui
	Fond Rose	163	175				Quasiment
	Cat Petite Savane	0	100		-	-	Non
Le Morne-Vert	La vigie	640	300				Oui
Le Prêcheur	Morne Folie	1 045	600				Oui
	Anse Belleville	88	150		-	-	Non
	L'école	80	80		-	-	Oui
	Cité Lenny/Solidarité	0	100		-	-	Non

	Cité Coquette	425	200			-	Oui
	La perle	150	400			-	Non
Le Robert	Vert Pré	2 345	3 000			-	Non
	Moulin à vent	2 967	3 000				Quasiment
	SARL Catalogne	400	400			-	Oui
	Résidence Hélia	0	50		-	-	Non
	Pointe Rouge	0	225		-	-	Non
	Pontaery	0	16 000		-		Non
	Pointe Lynch	683	1 000		-	-	Non
	Courbaril	3 820	2 000				Oui
	Four à chaux	483	2 000		-	-	Non
	Sainte-Marie	Cuisine scolaire	0	500			-
Cité scolaire Lagrossillière		0	400		-	-	Non
Pérou		0	40		-	-	Non
Rose des vents		53	350			-	Non
Pointe-Bénie		8 667	9 990				Quasiment
Saint-Paul		0	54		-	-	Non
Flûte des mornes Canari		0	210			-	Non
Bonair -Ex-SIMAR		260	240			-	Oui
Saint-Pierre	Reculée	0	800			-	Non
	LEP St James	0	500			-	Non
	Fond Corré	3 634	4 000				Non
	Manfénil	0	650			-	Non
	Résidence la Caldeira Saint-James	0	270		-	-	Non
La Trinité	CDST	0	150		-	-	Non
	Desmarinières	3 934	10 000				Non
	Tartane	1 765	2 100				Non
	Bellevue	105	700		-	-	Non
	Quartier Bac	330	1 000			-	Non
	Valériane	0	110		-	-	Non

Source : portail national de l'assainissement collectif

II - Eau

- Disponibilité et qualité de la ressource en eau
- Consommation d'eau potable
- Assainissement collectif et non collectif des eaux usées

5.1 – Comparaison/Evolution des résultats des points de surveillance avec les données de qualité issues des seuils SEG eau

100 % des cours d'eau à CAP Nord ont un état écologique moyen à bon.

2 cours d'eau ont un état chimique mauvais sur le territoire : celui de Sainte-Marie et la Roxelane à Saint-Pierre.

5.2 – Nombre de captage et de périmètres de protection de captage

2013
25 captages
15 périmètres de protection



2022
26 captages
18 périmètres de protection

5.3 – Comparaison des prélèvements avec les débits exploitables

Année 2018	CACEM (ODYSSI)	CAESM (SME)	CAP Nord (SME)
Nombre d'abonnés	154 057	116 552	68 761
Rendement du réseau d'eau potable	52,5 %	84,5 %	64,3 %

6 – La consommation d'eau potable sur le territoire de CAP Nord

Stagnation de la consommation d'eau potable par an et par habitant :

54,8 m³ en 2013 → 54,9 m³ en 2019

7.1 – Pourcentage de conformité des installations de traitement

En 2020, **96 %** non conformes

7.2 – Taux de raccordement au réseau collectif

32 % en 2013 → 33 % en 2019
Seules 6 communes avec un taux supérieur à 50%

7.3 – Pourcentage de conformité des installations collectives de traitement des eaux usées

30/70 conformes en équipement
4/70 conformes en performance

18/70 saturées

Thématique/Enjeu

Energie

Consommation d'énergie par type de ressource

Unité de l'indicateur : GWh/an

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : EDF Martinique / OTTEE

Objectifs PADD : Axe III, obj. 8

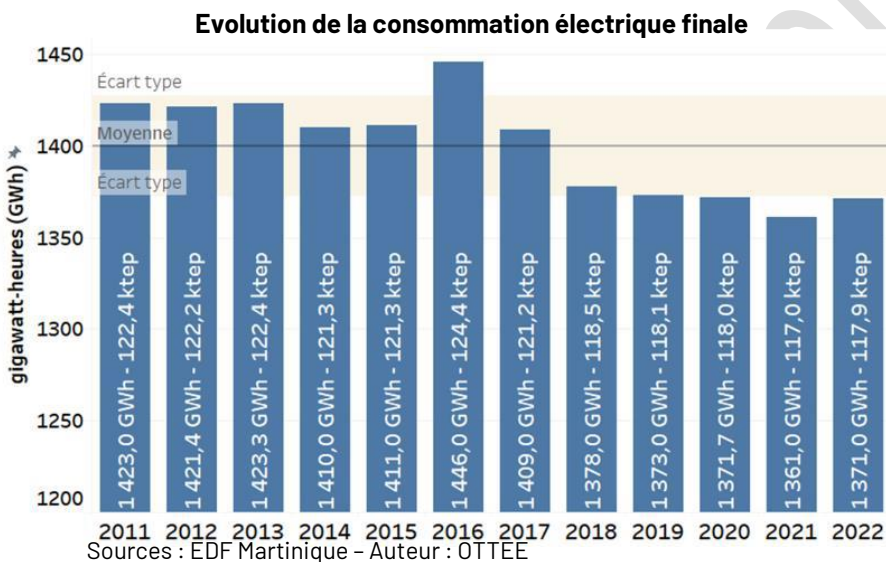
Orientation DOG : 13.1

8 – Consommation électrique annuelle d'énergie par habitant

Un des enjeux du PADD est de « Gérer les ressources naturelles en « bon père de famille » : eau, énergie, matériaux ».

La consommation électrique totale correspond à l'électricité réellement utilisée par les usagers (ménages, entreprises, collectivités) et ne prend pas en compte les pertes techniques liées au transport et à la distribution sur le réseau ; elle se distingue donc de la production électrique, qui est toujours un peu plus élevée pour compenser ces pertes.

En 2022, la consommation d'électricité issue du réseau s'élève à 1 371 GWh en Martinique, soit l'équivalent de 117,9 ktep. Par rapport à 2021, on observe une hausse de 10 GWh, ce qui représente une augmentation d'environ 0,7 %. Cette progression reste modérée mais témoigne néanmoins d'un besoin énergétique toujours soutenu, probablement lié à la reprise de l'activité et aux usages de confort (climatisation notamment) dans un contexte tropical.



INDICATEUR

Le tonne équivalent pétrole (Tep) est une unité de mesure couramment utilisée pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen. La kilotonne d'équivalent pétrole (ktep) correspond à 1 000 tep.

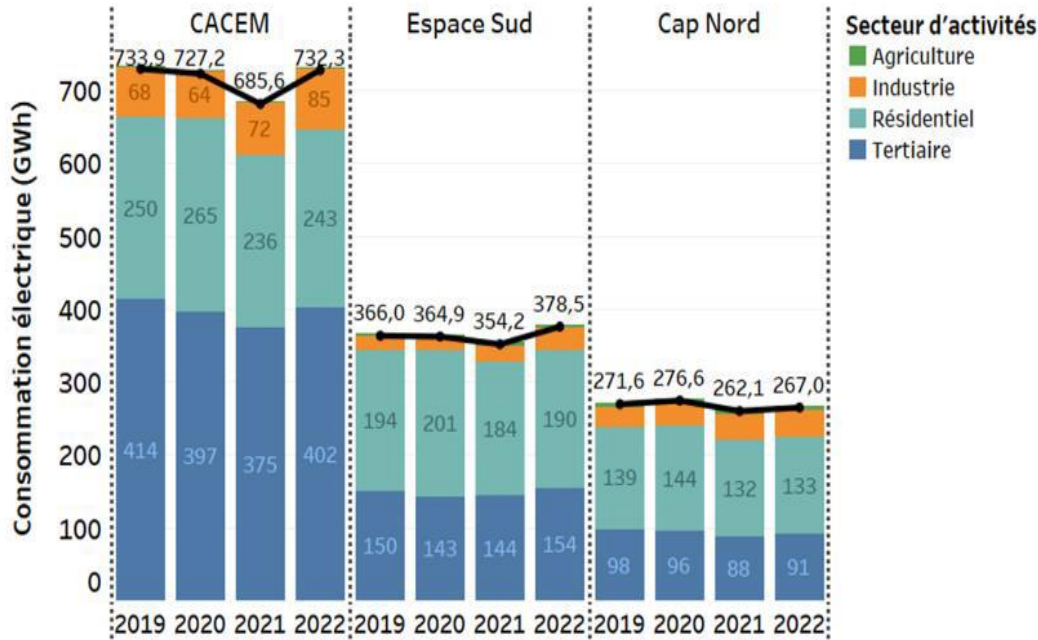
La consommation d'énergie finale est la consommation des énergies après transformation ou exploitation. Elle représente l'utilisation faite de l'énergie par le consommateur final (ou les différents secteurs de l'économie).

Cette consommation ne comprend pas :

- les quantités consommées pour produire et transformer l'énergie (appelées « pertes par rendement ») ;
- les pertes de distribution des lignes électriques.

Le watt-heure (Wh) permet de mesurer la consommation électrique. Il est mobilisé ici en gigawatt-heure (mille millions de watts-heure) ou en megawatt-heure (un million de watt-heure) afin d'exprimer la consommation électrique des martiniquais, car l'équivalent Tep n'est pas proposé sur les bases de données trouvées.

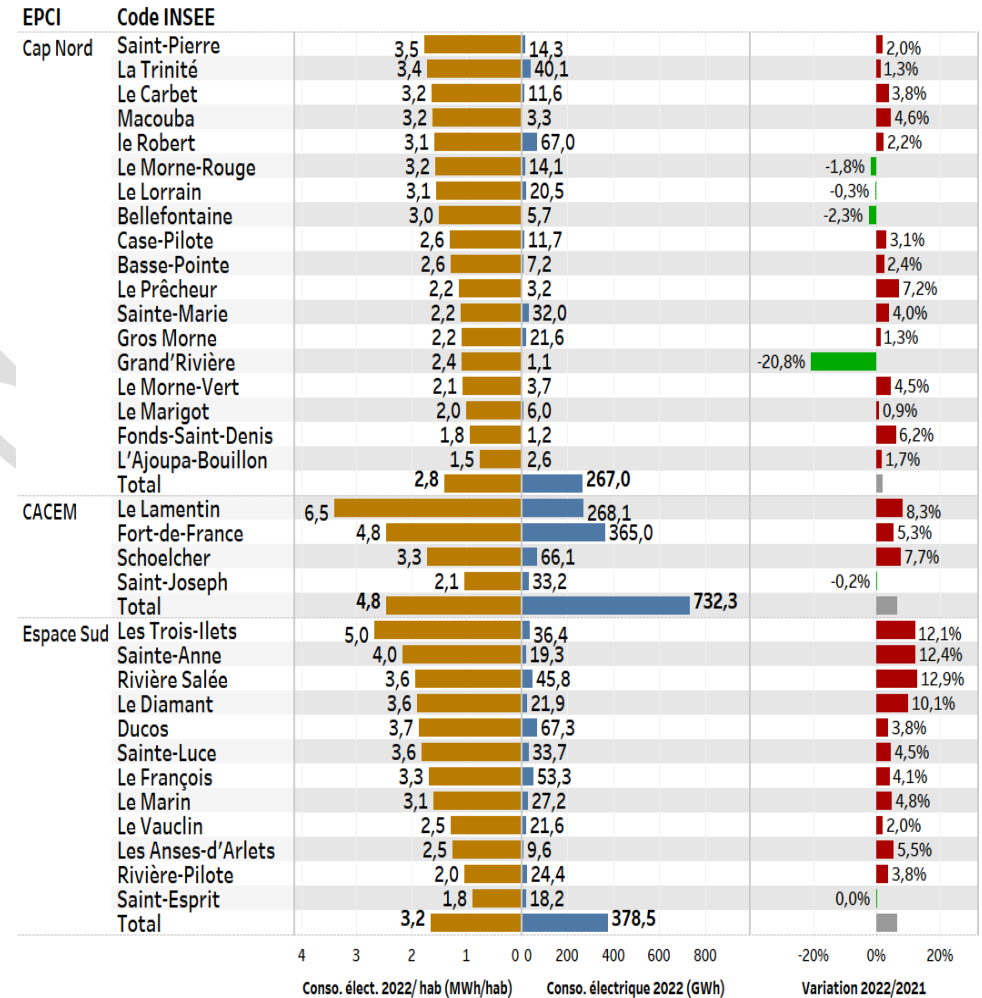
L'analyse par EPCI met en évidence une hausse modérée de la consommation électrique à l'échelle de CAP Nord entre 2021 et 2022 : +4,9 GWh, soit +1,9 %. Dans le même temps, le segment résidentiel apparaît globalement stable, la demande d'électricité se maintenant à un niveau proche de celui des années précédentes sur le territoire de CAP Nord Martinique, ce qui suggère une relative constance des usages domestiques.



Evolution de la consommation électrique par secteur d'activité et par ECPI de 2020 à 2023

Sources : EDF Martinique – Auteur : OTTEE

Evolution de la consommation électrique dans les communes de Martinique en 2022(GWh)

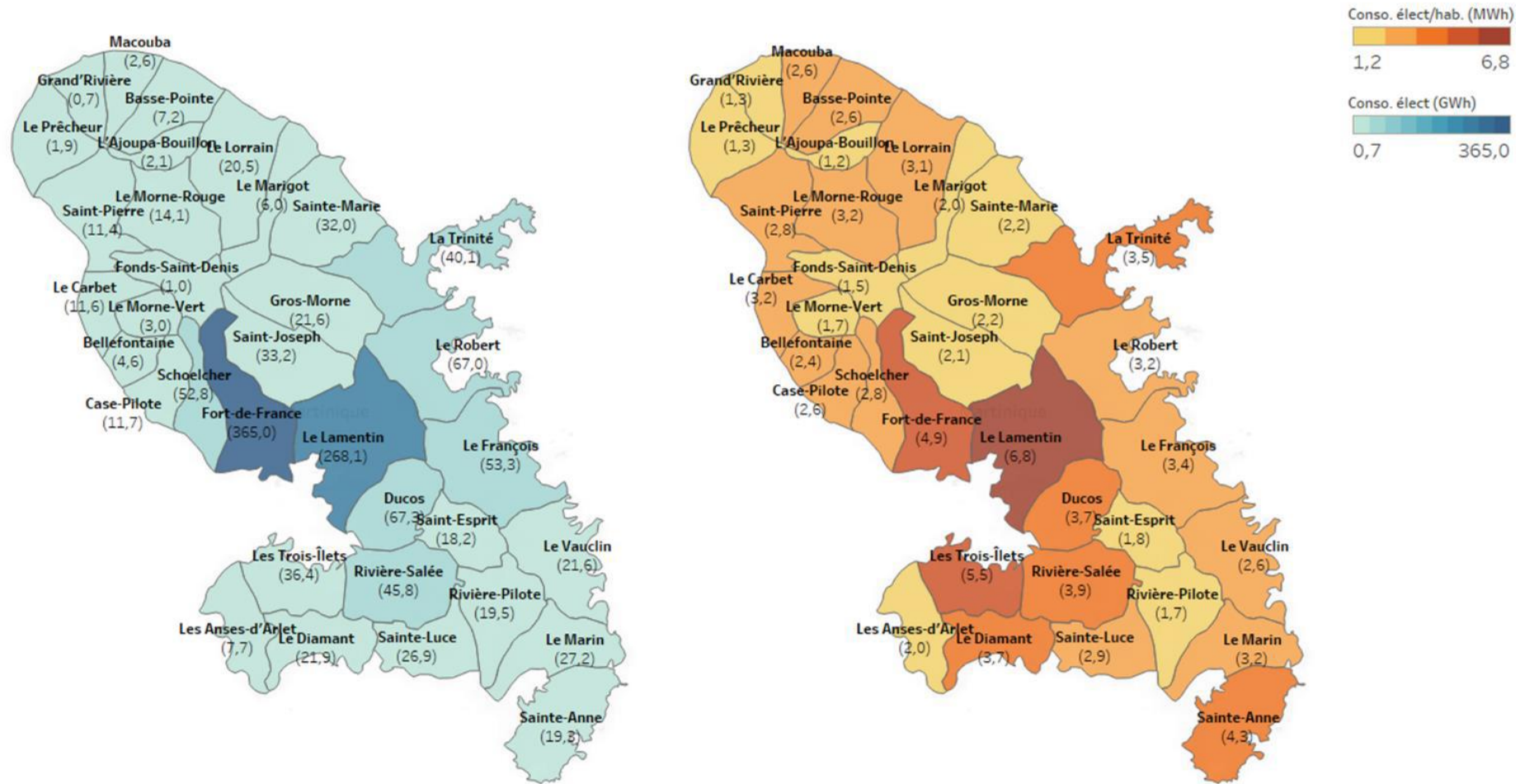


Dynamique de la consommation électrique par commune en 2022

Sources : EDF Martinique – Auteur : OTTEE

N.B : Des écarts de totaux peuvent exister par rapport à la consommation électrique totale

Répartition de la consommation électrique totale (GWh) et par habitant (MWh/hab) en 2022



© 2024 Mapbox © OpenStreetMap

Répartition de la consommation électrique total (en MWh) et par habitant (KWh/hab) en 2022

Sources : Open Data EDF Martinique – Auteur OTTEE

À RETENIR

La hausse de la consommation électrique au sein de CAP Nord Martinique reste contenue (+4,9 GWh, soit +1,9 %), avec un secteur résidentiel globalement stable, ce qui suggère que l'augmentation provient surtout des activités économiques et des équipements publics plutôt que des ménages. Cette évolution modérée ne signifie pas pour autant un relâchement des enjeux : dans le contexte tropical du territoire, les besoins en confort thermique (usage de la climatisation) peuvent créer des pics locaux et saisonniers non visibles dans une lecture annuelle agrégée. En somme, CAP Nord demeure sur une trajectoire maîtrisée de son réseau, mais nécessite un pilotage fin de la demande afin de limiter les surcoûts et la vulnérabilité aux pics.

Thématique/Enjeu

Energie

Consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat et des transports

Unité de l'indicateur : %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : OTTEE

Objectifs PADD : Axe III, obj. 8

Orientation DOG : 13.1

9 – Consommation annuelle d'énergie dans les secteurs de l'habitat et des transports

L'objectif du SCoT est de réduire la consommation d'énergie (carburants et électricité) en développant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ainsi qu'en développant les énergies renouvelables.

En 2021 en Martinique, la consommation annuelle de carburants dans le secteur du transport s'élève à 327 000 tonnes en équivalent pétrole (tep). On observe une augmentation de 14,4% par rapport à 2020.

Les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole consomment 163 900 tonnes en équivalent pétrole (tep).

INDICATEUR

Il est précisé dans l'indicateur que pour obtenir l'information sur la consommation d'énergie des différents secteurs, il faudra réaliser une étude de programmation énergétique afin de connaître les consommations sur le territoire du SCoT. Celle-ci n'a pas été réalisée, ces données ne sont donc pas mobilisables.

Les données utilisées sont en tep ou ktep.

Synthèse des flux énergétiques en 2022 en Martinique (en ktep)

Transport routier (hors agriculture)	-224,5
Transport et activités maritimes	-19,1
Transport aérien	-97,6
Secteur résidentiel	-162,3
Secteur tertiaire	
Secteur industrie	
Secteur agricole	
TOTAL CONSOMMATION	-503,4

Source : OTTEE. (2024). Bilan énergétique Martinique 2022, Chiffres détaillés

Synthèse des flux énergétiques en 2022 en Martinique (en GWf)

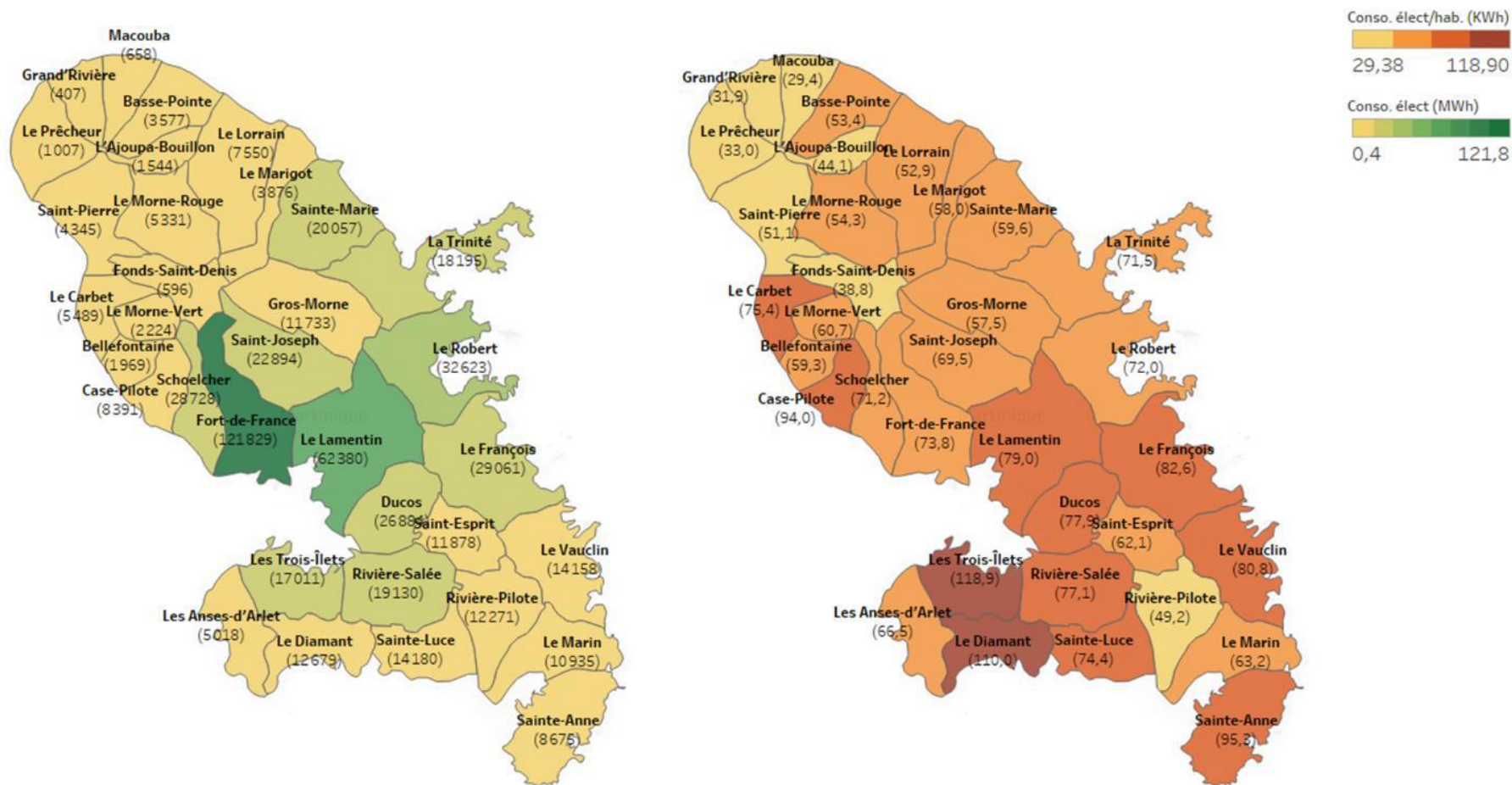
Transport routier (hors agriculture)	-2610
Transport et activités maritimes	-221,6
Transport aérien	-1135
Secteur résidentiel	-1886,9
Secteur tertiaire	
Secteur industrie	
Secteur agricole	
TOTAL CONSOMMATION	-5853,5

Source : OTTEE. (2024). Bilan énergétique Martinique 2022, Chiffres détaillés

Consommation électrique totale par habitant d'origine résidentielle en 2022 (en KWh/hab)

Communes	Consommation électrique totale (en KWh/hab)
Case-Pilote	94,0
Bellefontaine	59,3
Le Carbet	76,4
Le Morne-Vert	60,7
Fonds-Saint-Denis	38,8
Saint-Pierre	51,1
Le Morne-Rouge	54,3
Le Prêcheur	33,0
Grand'Rivière	31,9
Macouba	29,4
Basse-Pointe	53,4
L'Ajoupa-Bouillon	44,1
Le Lorrain	52,9
Le Marigot	58,0
Sainte-Marie	59,6
La Trinité	71,5
Le Robert	72,0
Gros-Morne	57,5
TOTAL GENERAL	55,4

Répartition de la consommation électrique totale (MWh) et par habitant (KWh/hab) d'origine résidentielle en 2022



© 2024 Mapbox © OpenStreetMap

Répartition de la consommation électrique total (en MWh) et par habitant (KWh/hab) d'origine résidentielle en 2022

Sources : Open Data EDF Martinique/INSEE - Auteur OTTEE

À RETENIR

La structure de la consommation d'énergie en Martinique montre très nettement le poids du secteur des transports par rapport à celui de l'habitat. En 2022, les consommations liées aux mobilités atteignent environ 341 ktep en additionnant l'ensemble des types de transport, soit près des deux tiers de la consommation totale d'énergie évaluée à 503,4 ktep. Cela traduit une forte dépendance à l'énergie, concrètement aux carburants, caractéristique de la Martinique où la voiture est le mode dominant et où les liaisons maritimes et aériennes sont indispensables aux échanges. À l'inverse du transport, la consommation d'énergie liée à l'habitat apparaît moins structurante : le climat tropical limite les besoins de **consommation d'énergie pour le confort thermique** lié au froid (chauffage). Toutefois, ce même contexte climatique peut inverser la tendance : les températures élevées, l'humidité et l'urbanisation créent des situations d'inconfort qui favorisent le recours à la climatisation. Même si les données fines manquent, on peut raisonnablement supposer qu'une généralisation de la climatisation résidentielle pourrait augmenter considérablement la part de l'habitat dans la consommation énergétique, surtout en logement individuel mal ventilé ou en habitat collectif, peu bioclimatique.

Thématique/Enjeu

Transports

Observatoire des déplacements

10.1 – Evolution du trafic routier sur les axes majeurs

Le PADD a identifié un objectif d'amélioration globale de l'accessibilité de l'ensemble du nord de la Martinique.

Pour cela, il vise à l'amélioration des temps de parcours, le confort, et la sécurité axes routiers structurant :

- à l'échelle régionale : deux grands axes routiers RN1 et RN2, « axes lourds » de desserte ;
- à l'échelle interne : les deux voiries « intérieures » principales reliant les côtes Caraïbes et Atlantique, que sont la route de la Trace (RN3) et la RD1 reliant Saint Pierre au Robert, ainsi que la RN 4 desservant Gros Morne et La Trinité ;
- à l'échelle locale : principe d'un traitement plus « apaisé » des segments urbains des routes nationales pour ainsi contribuer à un meilleur équilibre entre « voie et ville ».

Trafic moyen journalier annuel sur les principaux axes de CAP Nord (source : Etat)

Section	2014	2021	+/-
RN1 Valériane - La Trinité	16 715	16 413	-
RN2 Réduit Le Morne-Rouge / Saint-Pierre RD1 - Le Morne-Rouge RN3	4 837	4 191	-
RN3 Donis Balata / Carrefour Tivoli - Le Morne-Rouge	3 038	2 612	-
RN3 L'Ajoupa-Bouillon entrée Gorges de la Falaise	2 531	2 531	=
Total	27 121	25 747	-

Chaque année, le parc automobile à la disposition des ménages est estimé. Il connaît une croissance continue notamment alimentée par une hausse du taux de multi-motorisation et par le desserrement des ménages. Cette observation est globale aussi bien pour la France métropolitaine que pour les DROM. Au sein de CAP Nord le taux de motorisation des ménages était de 67,7 % en 2009 contre 71,4 % en 2020 (INSEE).

À RETENIR

Le léger repli du trafic constaté entre 2014 et 2021, ne permet pas d'inférer une évolution des pratiques de mobilité, dans la mesure où il est en partie corrélé à la diminution de la population. Parallèlement, la progression du taux de motorisation témoigne du maintien, voire du renforcement, de la dépendance des ménages à l'automobile. Cette lecture est confortée par les données d'usage : 82,6 % des personnes en emploi effectuent leurs déplacements domicile-travail en voiture et 71,4 % des ménages disposent d'au moins un véhicule. Il en résulte que le système de mobilité demeure fortement structuré autour de l'automobile, malgré

Unité de l'indicateur : nombre de déplacements

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Etat

Objectifs PADD : Axe I, obj. 4

Orientation DOG : 9

INDICATEUR

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) d'une section routière est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée.

Ces données de trafic en temps différé s'accompagnent généralement d'une estimation (en pourcentage) du nombre de poids lourds entrant dans leur composition.

En permettant le transfert des personnes et des biens d'un lieu à un autre, les transports sont des outils privilégiés des mobilités et de l'aménagement de l'espace. Ils contribuent aux différentes façons d'habiter les lieux. Ce sont des marqueurs de territoires et des facteurs de leur mise en réseau.

Thématique/Enjeu

Transports

Observatoire des déplacements

Unité de l'indicateur : %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Autorité organisatrice des transports (Martinique Transport)

Objectifs PADD : Axe I, obj. 4

Orientation DOG : 9

10.2 – Nombre d'usagers ayant recours aux transports collectifs terrestres

Les transports collectifs offrent une alternative à l'usage systématique de la voiture individuelle. Dans cette perspective, le SCoT cherche à coordonner le développement des infrastructures routières avec le renforcement de l'offre de transport public, en particulier pour les liaisons interurbaines.

Depuis le 1er janvier 2022, MARTINIQUE TRANSPORT a ainsi mis en service un réseau unifié pour le Nord, qui ne distingue plus le réseau Nord Caraïbe du réseau Nord Atlantique. Il mais organise désormais les services selon des catégories de lignes : d'une part les lignes locales, à l'échelle d'une commune ou du Nord, d'autre part les lignes interurbaines reliant le Nord au Centre ou au Sud. Cette réorganisation s'est traduite par une amélioration des dessertes internes à certaines communes, notamment avec la création de 9 lignes locales à Sainte-Marie et de 7 lignes locales au Robert en novembre 2022, ce qui va dans le sens d'une accessibilité accrue sans recours obligatoire à la voiture.

Le nombre de trajet a fortement augmenté entre 2013 et 2021, ce qui s'explique notamment par un développement et une structuration de l'offre. Des pôles d'échanges entre modes de transport sont mis en place dans les villes principales de développement, permettant d'organiser les échanges avec les Bourgs et Quartiers des villes d'appui, et les communs relais du développement.

Carte du PADD sur l'accessibilité et l'armature des réseaux de déplacements



Source : CAP Nord Martinique

Transport)

Années	2013	2021	Augmentation 2013-2021
Nombre de voyages	651 730	1 709 373	+162 %



À RETENIR

Le territoire de CAP Nord Martinique possède désormais un territoire et un maillage unifié afin de faciliter les déplacements sur celui-ci, ce qui a permis leur augmentation, avec 1 709 373 trajets en 2021.

Cependant seulement 8 % de la population de l'intercommunalité utilisent les transports en commun pour se rendre au travail en 2022, contre 7 % en 2021 (source : INSEE).

Comme vu avec l'indicateur d'évolution du trafic routier sur les axes majeurs, les ménages continuent de s'orienter en priorité vers l'utilisation de la voiture, le taux de motorisation augmentant.


III – Energies et transports

- Consommation d'énergie par type de ressource
- Observatoire des déplacements

8 – Consommation annuelle d'énergie par habitant : Carburants et électricité

En Martinique :

- Légère augmentation de la consommation d'énergie finale

262,1,0 ktep en 2021  267,0 ktep en 2022

- Consommation électrique par habitant en 2022
2,8 MWh/hab en 2022

9 – Consommation annuelle d'énergie dans les secteurs :

Habitat : 55,4 KWh/hab en 2022

Transport : 341 ktep en 2022 (soit 2/3 de la consommation d'énergie totale de 503,4 ktep)

10.1 – Evolution du trafic routier sur les axes majeurs

Diminution du trafic routier sur les axes majeurs notamment liée à la baisse de la population entre 2014 et 2021 (-5,07 %)

78,3 % des navetteurs utilisent la voiture pour leur déplacement domicile-travail (INSEE, 2022)

66,5 % des ménages possèdent a minima une voiture contre **68,3 %** (INSEE, 2022)

10.2 – Nombre d'usagers ayant recours aux transports collectifs terrestres

Passage de 651 730 voyages à 1 709 373 en 2021

8,0 % utilisent les transports en commun pour se rendre au travail (INSEE, 2022)

Thématique/Enjeu

Eau et risques

Imperméabilisation des sols

Unité de l'indicateur : m² et %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : IGN

Objectifs PADD : Axe II, obj. 5 et Axe III, obj. 10

Orientation DOG : 5,6 et 7

11 – Superficie des sols imperméabilisés

Le SCoT vise à protéger l'environnement tout en encadrant l'urbanisation. L'une de ses priorités est de réduire l'imperméabilisation des sols et les pratiques qui accentuent les risques naturels (défrichements, extension urbaine non maîtrisée, etc.), afin d'adapter le développement du territoire aux capacités des milieux.

L'imperméabilisation entraîne des impacts majeurs :

- Aggravation des inondations et du ruissellement
- Érosion et effondrement de la biodiversité
- Contribution au réchauffement climatique (perte de stockage de carbone, hausse des besoins énergétiques)
- Transfert de polluants (métaux lourds, hydrocarbures) vers les milieux aquatiques
- Recul du potentiel agricole et de l'autonomie alimentaire
- Formation d'îlots de chaleur urbains (ICU)

Pour agir, le SCoT fixe des principes : densifier et réhabiliter en priorité l'existant, limiter l'ouverture à l'urbanisation des zones naturelles et agricoles, désimperméabiliser et verdir les espaces minéralisés, privilégier des solutions fondées sur la nature, et conditionner tout nouveau projet à la prévention des risques et à la sobriété foncière.

Le pilotage s'appuie sur l'OCS GE, une base de données spatiale permettant d'identifier et de suivre les surfaces imperméabilisées, qu'elles le soient par le bâti (constructions, aménagements, ouvrages) ou par des revêtements (asphaltes, béton, pavés, dalles). Ces informations servent à cibler les secteurs d'intervention, quantifier les objectifs de réduction de l'imperméabilisation et évaluer l'efficacité des actions dans la durée.

À RETENIR

Selon l'OCS GE, les surfaces imperméabilisées à CAP Nord passent de 2402,7 ha en 2017 à 2451,4 ha en 2022, soit une hausse de 48,7 ha en cinq ans. Cette progression correspond à un taux d'évolution de 2,03 % sur la période (en moyenne environ 9,7 ha et 0,4 % par an). Si l'augmentation reste modérée en pourcentage, elle est significative en surface absolue et traduit une pression continue de l'urbanisation et des aménagements. Concrètement, cette dynamique accentue le ruissellement, fragmente les milieux et renforce les enjeux de gestion des eaux pluviales. Dans ces conditions, il convient de recentrer les projets sur la densification et la réhabilitation de l'existant, ainsi que sur la désimperméabilisation des surfaces disponibles.

INDICATEUR

L'OCSGE est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol. Elle est produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux. Plus récemment, dans le contexte du dispositif ZAN, elle est également produite grâce à des procédés inédits d'intelligence artificielle.

L'OCSGE permet notamment :

- de distinguer les zones perméables des zones imperméables ;
- de distinguer les espaces naturels, agricoles et artificialisés, par exemple en vue de mesurer les proportions relatives de ces différents espaces ;
- de cartographier les surfaces dont l'occupation du sol a évolué entre deux dates.

Un millésime 2024 de l'OCSGE est en cours de production, une fois sorti il permettra d'actualiser les données présentées ici.



Surfaces non-artificialisées

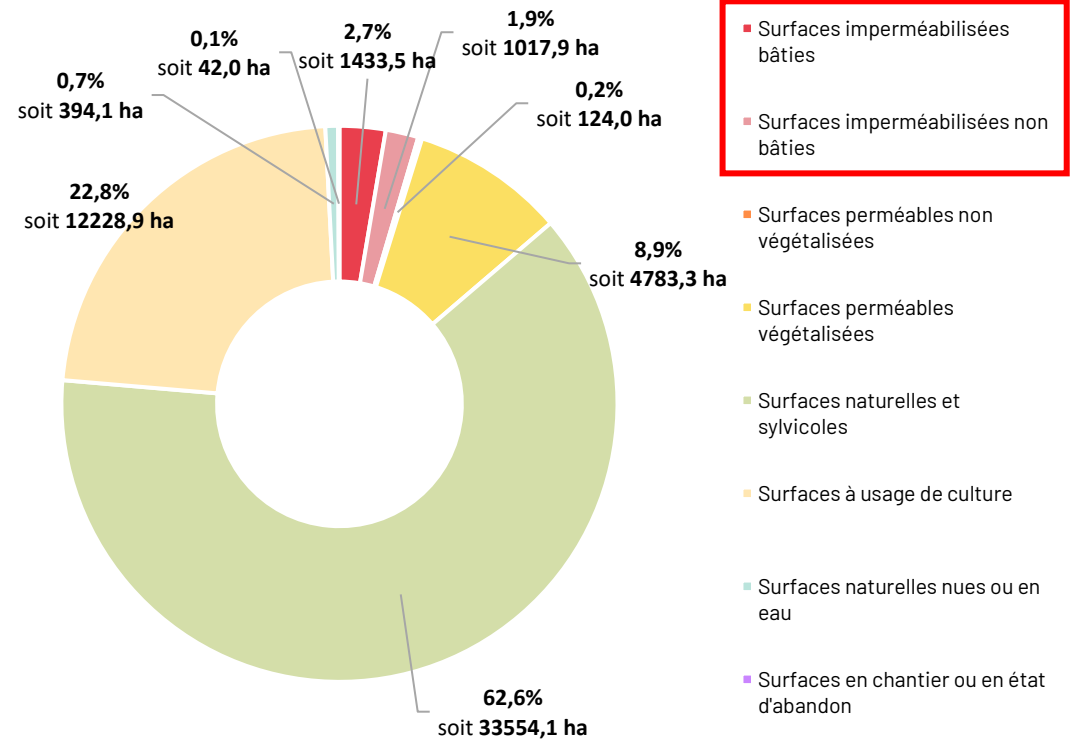
- Surfaces à usage de culture
- Surfaces naturelles et sylvicoles
- Surfaces naturelles nues ou en eau

Surfaces artificialisées

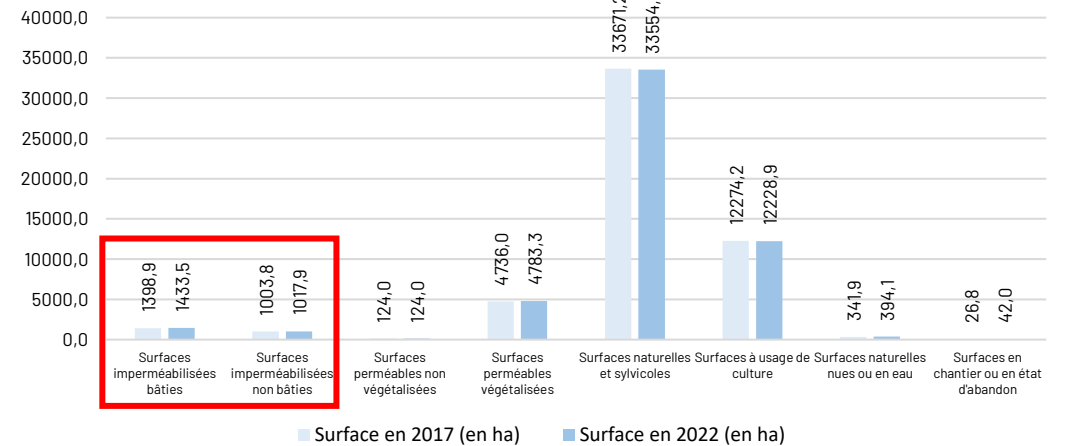
- Surfaces imperméabilisées bâties
- Surfaces imperméabilisées non bâties
- Surfaces perméables non végétalisées
- Surfaces perméables végétalisées
- Surfaces en chantier ou en état d'abandon



Répartition de la couverture du sol selon l'OCS GE 2022 (version IA en %)



Répartition de la couverture en 2017 et 2022 selon l'OCS GE (version IA en ha)



12 – Nombre et localisation des risques pour chaque catégorie de risque

La Martinique, située dans l'arc antillais et soumise à un climat tropical, est particulièrement exposée aux aléas naturels qui affectent directement le territoire de CAP Nord. Cette exposition est amplifiée par la concentration de population et d'activités en zones urbaines, où la densité du bâti, des réseaux et des infrastructures accroît la vulnérabilité du territoire.

Les dégâts causés par les aléas naturels peuvent concerner l'ensemble des communes.

Le SCoT a pour objectif de réduire l'exposition aux risques naturels. La prise en compte des aléas repose sur des mesures de prévention, de limitation et, lorsque c'est possible, de réduction des risques. Le territoire de CAP Nord est, à ce titre, concerné par une large gamme d'aléas, notamment

- Mouvements de terrains (glissement de terrain, coulée de boue, éboulements)
- Inondation
- Cyclones
- Séismes
- Submersion marine
- Volcanisme

Plus de 60 arrêtés ont été pris sur le territoire de CAP Nord depuis l'approbation du SCoT (pas d'arrêtés depuis 2020).

Depuis l'approbation du SCoT de CAP Nord, Sainte-Marie constitue la commune qui enregistre le plus d'arrêtés de catastrophes, avec 11 arrêtés de catastrophes naturelles, principalement liés aux mouvements de terrain et aux inondations. A l'inverse, Bellefontaine n'a enregistré aucun arrêté.

INDICATEUR

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, ...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle. Il permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels.

Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

À RETENIR

Entre 2013 et 2020, le territoire de CAP Nord a fait l'objet de plus de soixante arrêtés de catastrophes naturelles, signe d'une exposition multiple aux risques. La commune de Sainte-Marie apparaît comme la plus touchée, concentrant une part notable des arrêtés, ce qui révèle une vulnérabilité accrue des enjeux bâtis et des réseaux sur son périmètre. Ce bilan plaide pour un ciblage prioritaire des actions de prévention et d'adaptation à Sainte-Marie, tout en maintenant une vigilance renforcée sur l'ensemble du territoire de CAP Nord. L'objectif est de réduire l'exposition et d'améliorer la résilience face à la récurrence des événements.

Commune	Nombre de catastrophe naturelle au total	Nombre de catastrophe naturelle depuis 2013	Type de périls depuis 2013	Arrêté du
Ajoupa-Bouillon	4	1	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
Basse-Pointe	9	5	Mouvement de terrain	21/06/2021
			Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
			Mouvement de terrain	24/03/2017
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/2016
Bellefontaine	7	0		
Le Carbet	10	1	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/09/2017
Case-Pilote	14	5	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	28/09/2024
			Inondations et/ou Coulées de Boue Vents cycloniques	22/10/2018
			Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/09/2017
			Mouvement de terrain	16/07/2015
			Inondations et/ou Coulées de Boue	03/03/2015
Fonds-Saint-Denis	5	1	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
Grand'Rivière	6	2	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/09/2017
			Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/2013
Gros-Morne	14	6	Inondations et/ou Coulées de Boue Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
			Mouvement de terrain	01/02/2016
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/12/2015
			Inondations et/ou Coulées de Boue Vents cycloniques	03/03/2015
Le Lorrain	11	7	Inondations et/ou Coulées de Boue Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Mouvement de terrain	26/03/2018
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
			Mouvement de terrain	24/03/2017
			Vents cycloniques	20/12/2016
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/2016
Macouba	5	1	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/02/2014
Le Marigot	10	4	Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/2016
Le Morne Rouge	6	1	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
Le Morne Vert	6	1	Secousse sismique	21/02/2018
La Prêcheur	13	5	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	23/09/2024
			Mouvement de terrain	15/04/2024

			Inondations et/ou Coulées de Boue Mouvement de terrain	18/01/2024
			Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2020
			Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/09/2017
Le Robert	14	7	Inondations et/ou Coulées de Boue Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Mouvement de terrain	22/10/2018
			Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/2018
			Mouvement de terrain	01/02/2016
			Inondations et/ou Coulées de Boue	18/11/2015
			Algues sargasses	02/10/2015
Sainte-Marie	22	11	Mouvement de terrain	19/04/2021
			Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	16/09/2019
			Mouvement de terrain	22/10/2018
			Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/2018
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
			Mouvement de terrain	24/03/2017
			Inondations et/ou Coulées de Boue Vents cycloniques	22/11/2016
			Mouvement de terrain	16/07/2015
			Inondations et/ou Coulées de Boue	27/02/2014
Saint-Pierre	10	2	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/2018
			Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/09/2017
La Trinité	15	7	Mouvement de terrain	20/03/2023
			Inondations et/ou Coulées de Boue	16/01/2023
			Mouvement de terrain	14/12/2020
			Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2020
			Secousse sismique	21/02/2018
			Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2017
Inondations et/ou Coulées de Boue Mouvement de terrain	27/02/2014			

Thématique/Enjeu

Risques

Etendue des zones d'aléas

13 – Etendue des zones d'aléas

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est multirisque en Martinique. Il intègre 6 typologies d'aléas différentes : les inondations de cours d'eau et ravines, les littoraux (submersion marine, houle et érosion), les mouvements de terrain (glissements, coulées de boue, chutes de blocs et éboulements), le sismique (effet direct, liquéfaction, failles supposées actives), le volcanique (directs et indirects) et les tsunamis.

Les enjeux ont été définis selon les critères suivants :

- Enjeux forts existants : zones urbanisées, denses donc fortement vulnérables actuellement (centre bourg ou hameaux/quartiers d'1 ha minimum)
- Enjeux forts futurs : zones d'urbanisation future, actuellement peu urbanisées,
- Enjeux modérés : zones agricoles ou naturelles (avec ou sans protection ou servitude), peu urbanisées.

Le schéma de cohérence territoriale intègre le principe de cohérence absolue entre le PPRN et les politiques locales d'urbanisme. Le SCoT est en cohérence avec les objectifs du PPRN.

À RETENIR

En 2014, les PPRN de toutes les communes de Martinique ont été mis à jour, les zones des aléas s'étendent sur 59 866,85 hectares

Unité de l'indicateur : %

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : Préfecture

Objectifs PADD : Axe III, obj. 9

Orientation DOG : 12

INDICATEUR

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) permettent de prendre en compte les risques dans l'aménagement, de maîtriser l'urbanisation du territoire en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à haut risques et en diminuant la vulnérabilité de l'existant.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé par le préfet est annexé, après enquête publique et approbation, aux PLU en tant que servitude d'utilité publique.

Il est demandé dans l'indicateur de comparer les surfaces des zones d'aléas identifiées entre deux dates différentes. Le PPRN en vigueur date de 2014, et en cours de révision. Il n'est donc pas possible de faire cette comparaison.

	Aléa majeur	Aléa fort	Aléa moyen	Aléa moyen spécifique (inondation uniquement)	Aléa faible (mouvement de terrain uniquement)
Enjeux forts existants	Pas de construction autorisée. Possibilité d'expropriation. ZONE VIOLETTE	Application de prescriptions et réalisation d'une étude de risque. ZONE ORANGE BLEUE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE
Enjeux forts futurs	Pas de construction autorisée. Possibilité d'expropriation. ZONE VIOLETTE	Application de prescriptions et réalisation d'un Aménagement global. ZONE ORANGE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE
Enjeux modérés	Pas de construction autorisée. Possibilité d'expropriation. ZONE VIOLETTE	Pas de construction autorisée sauf exceptions précisées au règlement. ZONE ROUGE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE

	Zone de liquéfaction Aléa moyen et fort	Proximité immédiate de faille supposée active	Tsunami	Volcanisme Aléa fort
Enjeux forts existants	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	ZONE BLANCHE
Enjeux forts futurs	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	ZONE ORANGE ET NOIRE
Enjeux modérés	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	Application de prescriptions particulières. ZONE JAUNE	ZONE ORANGE ET NOIRE

Document

IV – Eau et Risques

- Imperméabilisation des sols
- Etendue des zones d'aléas

11 – Superficie des sols imperméabilisés

2 451,4 ha du territoire de CAP Nord Martinique est imperméabilisé : **+48,7 hectares** entre 2017 et 2022.

12 – Nombre et localisation des risques pour chaque catégorie de risque

Depuis 2013, **plus de 67 arrêtés** ont été pris

13 – Etendue des zones d'aléas

En 2013, les PPRN de toutes les communes de Martinique ont été mis à jour. La révision générale des 34 PPRN de la Martinique a toutefois été prescrite par arrêtés préfectoraux datés du 3 septembre 2024.

Thématique/Enjeu

Déchets

Quantité collectée de déchets : ratio par habitant et par an

Unité de l'indicateur : kg/habitant/an

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : SMTVD

Objectifs PADD : Axe III, obj. 10

Orientation DOG : 4

14 – Quantité de déchets collectée par an et par habitant

Une urbanisation économe en espace et en ressources naturelles permet également d'optimiser le ramassage des déchets.

La collecte des déchets en Martinique couvre l'ensemble du territoire. La production globale de déchets (hors déchets du BTP) représente environ 280 000 t/an.

Soit plus de 650 kilos par Martiniquais et par an, dont 325 kg uniquement composés des déchets d'ordures ménagères.

Les trois communautés d'agglomération (CACEM, CAESM et CAP Nord) assurent la collecte de nombreux flux (jusqu'à 5 flux en porte-à-porte) : collecte des ordures ménagères, collecte séparée des emballages légers et du verre, collecte séparée de biodéchets pour le Sud de la Martinique et les plus grandes communes du Nord, collecte des encombrants et des déchets verts.

Cet indicateur est en lien avec la mesure environnementale du SCoT de maintien et renforcement de la sensibilisation de l'ensemble de la population (administrés ménages et professionnels) à la réduction de la production des déchets et au recyclage.

Ordures ménagères collectées par kilogramme, par habitant et par an en Martinique

Quantité de déchets collectés (Kg/hab/an)	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	302,79	283,06	289,55	278,3	311,39

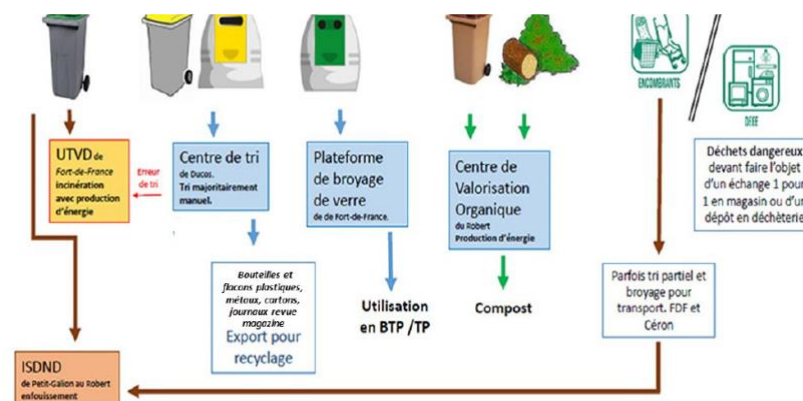
INDICATEUR

La collecte des déchets consiste à séparer et à trier chaque objet et à l'acheminer vers un centre de traitement approprié.

C'est le syndicat martiniquais de traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD), créé en 2014, qui assure le traitement des déchets collectés sur ses différentes installations.

Les données proposées sont à l'échelle de la Martinique, et non de l'EPCI.

Destination des collectes des déchets (source : ADEME)



À RETENIR

La collecte des déchets couvre toute la Martinique et s'appuie sur les trois intercommunalités (CACEM, CAESM, CAP Nord) qui assurent jusqu'à cinq flux en porte-à-porte (ordures ménagères, emballages, verre, biodéchets là où ils sont déployés, encombrants/déchets verts). La production annuelle, hors BTP, atteint environ 280 000 t, soit plus de 650 kg/hab/an, dont près de 325 kg d'ordures ménagères résiduelles. Ces volumes élevés confirment l'enjeu prioritaire de réduction à la source et de tri ; ils confortent l'orientation du SCoT visant à maintenir et intensifier la sensibilisation de l'ensemble des publics (ménages comme professionnels) au tri, au recyclage et aux pratiques sobres.

Thématique/Enjeu

Déchets

Traitement des déchets : performance de la collecte sélective et valorisation des matières organiques

Unité de l'indicateur : kg/habitant/an

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : SMTVD

Objectifs PADD : Axe III, obj. 10

Orientation DOG : 4

15 – Traitement des déchets : performance de la collecte sélective et valorisation des matières organiques

À CAP Nord, les flux issus de la collecte sélective (emballages et papiers) sont acheminés en centre de tri, séparés par familles de matériaux (plastiques, papiers-cartons, aciers, aluminiums, briques alimentaires), puis expédiés vers des filières de recyclage agréées, ce qui limite la part de déchets résiduels à éliminer. En parallèle, les matières organiques (biodéchets et déchets verts), lorsqu'elles sont collectées séparément, sont orientées vers des voies de valorisation (compostage, méthanisation ou plateformes de broyage/compostage de proximité selon disponibilités), afin de détourner ces flux de l'élimination et de produire des amendements ou de l'énergie. La performance de l'indicateur doit être appréciée au moyen de métriques explicites : taux de captation (kg/hab/an) des recyclables et des biodéchets, taux de refus en centre de tri, taux de valorisation matière des emballages, part des biodéchets effectivement valorisés, ainsi que la couverture territoriale de la collecte séparée. Ces éléments permettent d'évaluer concrètement l'efficacité du dispositif et les marges d'amélioration.

INDICATEUR

Le tri des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature, à la source, pour éviter les contacts et les souillures. Le tri préalable à la maison est nécessaire car les déchets recyclables et valorisables doivent être séparés des ordures ménagères avant d'être acheminés vers des centres de recyclage.

Les données indiquent ici la quantité de déchets recyclables collectés. Il n'est pas précisé à quel pourcentage ils sont valorisés par la suite comme demandé dans l'indicateur.

Les données proposées sont à l'échelle de la Martinique, et non de l'EPCI.

Ordures ménagères recyclables collectées par kilogramme, par habitant et par an en Martinique

Quantité de déchets collectés (Kg/hab/an)	2015	2016	2017	2018	2019
Emballages ménagers hors verre	13,48	13,99	14,47	14,83	16,24
Verre	/	10,84	12,68	13,57	15,16
Bio-déchets	15,09	17,91	19,15	19,74	20,04
Total		42,74	46,3	48,14	51,44

	2016	2017	2018	2019
Déchets collectés (ménagers et recyclables en Kg/hab/an)	325,8	335,85	326,44	362,83
Rapport somme des déchets recyclables collectés / total des ordures collectées en %	13,1	13,8	14,7	14,2

À RETENIR

Entre 2016 et 2019, la quantité collectée en tri sélectif est passée de 42,74 à 51,44 kg/hab/an, signe d'une captation accrue ; les priorités restent d'étendre la collecte dédiée, d'améliorer la qualité du tri et d'augmenter les quantités captées par habitant.

V - Déchets

- Quantité collectée de déchets : ratio par habitant et par an
- Traitement des déchets : performance de la collecte sélective et valorisation des matières organiques

14 - Quantité collectée de déchets par an et par habitant

En Martinique, augmentation du nombre de déchets collectés

2015 : 302,79 kg collectés par habitant et par an



2019 : 311,39 kg collectés par habitant et par an

15 - Traitement des déchets : performance de la collecte sélective et valorisation des matières organiques

En Martinique, augmentation du nombre de déchets valorisables collectés

2016 : 42,74 kg collectés par habitant et par an



2019 : 51,44 kg collectés par habitant et par an

Indicateurs	Objectifs	Résultats/Ajustements
I - Milieux naturels et paysages		
1 - Nombre et superficie des espaces naturels couverts par mesures de protection	Protéger les espaces naturels	Objectif atteint
1 (suite) - Superficie des EBC		17 844 hectares protégés
2.1 - Les espaces végétalisés : la SAU	Maintenir les espaces végétalisés	Perte de 15 % de la SAU entre 2010 et 2020
2.2 - Les espaces végétalisés : les espaces naturels et les espaces verts aménagés publics et privés		35 375 hectares en 2017 contre 35 484 en 2010 (- 0,3 %) : objectif atteint
3 - Intégration des continuités écologiques dans les projets		Manque des données
4 - Zones nécessitant une requalification paysagère		Manque des données
II - Eau		
5.1 - Comparaison/Evolution des résultats des points de surveillance avec les données de qualité issues des seuils SEG eau	Poursuivre les efforts en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	100 % des cours d'eau ont un état écologique moyen à bon 2 cours d'eau montrant un mauvais état chimique
5.2 - Nombre de captage et de périmètres de protection de captage		Nombre de captage et protections en hausse
5.3 - Comparaison des prélèvements avec les débits exploitables	Améliorer le réseau d'eau potable	Rendement du réseau de 66 %
6 - La consommation d'eau potable sur le territoire de CAP Nord	Réduire la pression sur la ressource en eau	Stagnation de la consommation : objectif de baisse non atteint
7.1 - Pourcentage de conformité des installations de traitement	Structurer une politique globale et intercommunale en matière d'assainissement	Très peu d'installations conformes

Indicateurs	Objectifs	Résultats/Ajustements	
7.2 – Taux de raccordement au réseau collectif	Structurer une politique globale et intercommunale en matière d'assainissement		Taux de raccordement assez faible
7.3 – Pourcentage de conformité des installations collectives de traitement des eaux usées			Objectif atteint – bon dans l'ensemble – attention aux saturations
III – Energies et Transports			
8 – Consommation annuelle d'énergie par habitant : carburants et électricité	Stabilisation voire diminution de la consommation d'énergie		Diminution de la consommation énergétique en Martinique. Manque des données pour CAP Nord
9 – Consommation annuelle d'énergie dans les secteurs de l'habitat et des transports			Manque des données pour CAP Nord
10.1 – Evolution du trafic routier sur les axes majeurs	Diminuer la place de la voiture individuelle		Aucun changement significatif
10.2 – Nombre d'usagers ayant recours aux transports collectifs terrestres	Valoriser les transports en commun		Une forte augmentation du nombre de trajets
IV – Eau et Risques			
11 – Superficie des sols imperméabilisés	Limiter l'imperméabilisation des sols		2 159 hectares en 2017 contre 2 057 en 2010 (- 0,3 %), soit +5 %
12 – Nombre et localisation des risques pour chaque catégorie de risque	Limiter les risques		Les risques sont présents, un nombre important d'arrêté a été pris
13 – Etendue des zones d'aléas			Objectif atteint – PPRN mis à jour
V – Déchets			
14 – Quantité collecté de déchets par an et par habitant	Réduire la quantité de déchets collectés		La quantité de déchets collectés en augmentation à l'échelle de la Martinique
15 – Traitement des déchets : performance de la collecte sélective et valorisation des matières organiques	Améliorer la valorisation des déchets		La quantité de déchets valorisables collectés en augmentation à l'échelle de la Martinique.

Annexe

Indicateurs non renseignés

Document de travail

Thématique/Enjeu

Milieux naturels et paysages

Intégration des continuités écologiques dans les projets

Unité de l'indicateur : ha et m²

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : CAP Nord, DEAL

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7 et 10

Orientations DOG : 1 et 2

3 – Intégration des continuités écologiques dans les projets

Thématique/Enjeu

Paysages

Zones nécessitant une requalification paysagère

Unité de l'indicateur : ha et m²

Temporalité des données : tous les ans

Source de la donnée : CAP Nord, DEAL

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7 et 10

Orientations DOG : 11

4 – Zones nécessitant une requalification paysagère

Intégration des continuités écologiques dans les projets

Thématique/Enjeu : Milieux naturels et paysage / Intégration des continuités écologiques dans les projets

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7 et 10

Orientations DOG : 1 et 2

Zones nécessitant une requalification paysagère

Thématique/Enjeu : Milieux naturels et paysage / Intégration des continuités écologiques dans les projets

Objectifs PADD : Axe III, obj. 7 et 10

Orientations DOG : 11

Document de travail